



Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA 16 septembre 2015, Copenhague, Danemark

La réunion est ouverte à 9 h.

LE PRÉSIDENT a présidé une brève séance à huis clos avant qu'on amorce l'ordre du jour officiel.

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite officiellement la bienvenue aux participants à la réunion du Conseil exécutif de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Il note l'absence du collègue de la Côte d'Ivoire; tous les autres membres sont présents.

Les membres suivants assistent à la réunion : Sir Craig Reddie, président de l'AMA; le Rév. D^r Makhenkesi Stofile, vice-président de l'AMA et ambassadeur d'Afrique du Sud en Allemagne; M^{me} Beckie Scott, présidente du Comité des sportifs; M. Gian Franco Kasper, membre du Comité international olympique (CIO) et président de la Fédération internationale de ski (FIS); M. Francesco Ricci Bitti, président de la Fédération internationale de tennis; le professeur Ugur Erdener, membre du CIO et président, World Archery; le professeur Eduardo de Rose, président, Organisation sportive panaméricaine (OSP), et représentant de l'Association des Comités nationaux olympiques (ACNO); M. Tony Estanguet, membre du CIO et membre de la Commission des Athlètes du CIO; M^{me} Thorhild Widvey, ministre de la Culture, Norvège; M. Michael Gottlieb, sous-directeur adjoint et directeur national du programme HIDTA (High Intensity Drug Trafficking Area), Bureau des affaires d'État, locales et tribales, Bureau de la Maison-Blanche chargé de la politique nationale de lutte contre la drogue, Bureau exécutif du président, États-Unis; M. Hideki Niwa, ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie, Japon; le juge Gendall, représentant M. Jonathan Coleman, ministre des Sports et des Loisirs, Nouvelle-Zélande; M^{me} Valérie Fourneyron, présidente, Comité Santé, médecine et recherche, et députée, Assemblée nationale, France; M. Edwin Moses, président, Comité Éducation, conseil d'administration de l'agence antidopage américaine (USADA), États-Unis; M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Olivier Niggli, directeur des opérations et Avocat général, AMA; le D^r Olivier Rabin, directeur, Science, AMA et M. Frédéric Donzé, directeur du bureau régional européen et des relations avec les fédérations internationales (FI), AMA.

Les observateurs suivants signent la liste des présences : Joe Van Ryn; Doug MacQuarrie; Michael Ask; Valérie Amant; Ayako Ito; Shin Asakawa; Marit Wiig; Eva Bruusgaard; Rune Andersen; Andrew Ryan; Christian Thill; Anders Solheim; Sergey Khrychikov; Rafal Piechota; Hubert Dziudzik; Joseph de Pencier; Matteo Vallini et Tatsuya Sugai.

– 1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont en situation de conflit d'intérêts à l'égard de l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. En l'absence de déclaration de conflit d'intérêts, la réunion peut se poursuivre.

2. Procès-verbal de la réunion du 12 mai 2015, à Montréal

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif, qui s'est tenue à Montréal, le 12 mai 2015. Le procès-verbal a été diffusé et il n'est au courant d'aucune observation écrite portée à l'attention de la direction de l'AMA. En l'absence de commentaires sur ces questions, il suppose que le procès-verbal peut être approuvé.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 12 mai 2015 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que son rapport intègre un certain nombre de rapports des directeurs de service. Il tentera de répondre aux questions sur les sujets qui y sont abordés, mais trois directeurs sont présents et pourront répondre de leur côté.

Il est important de parler de l'UNESCO en raison de la Conférence des Parties qui aura lieu les 29 et 30 octobre. La Convention a été ratifiée par 182 pays et seulement 13 pays ne l'ont pas encore fait. Lorsque ce sera le cas, il s'agira de l'une des très rares conventions ayant autant de pays signataires. Les pays suivants ont ratifié la Convention récemment : Kiribati, le Honduras, la Palestine, les Îles Salomon et Djibouti. Deux autres devraient la ratifier dans les prochaines semaines, soit le Timor-Leste et la Sierra Leone.

Il est important que les membres consultent le programme provisoire de la Conférence des Parties qui est joint au rapport. Pour assurer la conformité, l'UNESCO a fait circuler un questionnaire appelé ADLogic. À la mi-août, 133 des 177 pays admissibles l'avaient rempli et le directeur général s'attend à ce que ce nombre ait augmenté lorsque la Convention s'amorcera à Paris. Il espère que le rapport sur la conformité demandé par l'AMA sera déposé lors de la rencontre, mais rien dans le traité ne l'exige et il pense que l'AMA a besoin de l'appui du Comité exécutif à cet égard. L'AMA et le Secrétariat de l'UNESCO ont travaillé très fort pour faire de cet événement une réussite. Il doit admettre que l'AMA n'a pas encore obtenu les documents et il n'est pas certain qu'ils soient tous prêts. Le fait qu'il s'agisse du dixième anniversaire de la Convention est significatif. Il participera à une conférence de presse en compagnie de M^{me} Beckie Scott, qui a été invitée à parler au nom des sportifs avant l'ouverture de la Convention. Le vice-président a été invité à prononcer un discours et l'AMA compte travailler avec lui à cette fin.

Son rapport au sujet d'Interpol et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) est pratiquement identique au précédent. La collaboration entre l'AMA et Interpol est excellente, mais il demeure nécessaire de détacher une personne auprès de l'OMD. Il demande encore une fois aux gouvernements de voir si quelqu'un de leur service des douanes pourrait être mandaté à cette fin à Bruxelles. Cette affectation revêt une grande importance pour l'AMA, car elle lui permettrait de combler une lacune dans ses liens avec l'OMD.

L'équipe de direction de l'AMA est presque complète. La plupart des membres se souviendront qu'au moment de la publication du Code révisé, il avait affirmé que l'AMA avait besoin de plus de ressources. Le Comité exécutif a donné son approbation à une augmentation de l'effectif l'année dernière. L'AMA est encore à la recherche d'un coordonnateur des communications et d'un autre scientifique, et on s'attend à ce qu'ils rejoignent l'équipe avant la fin de la présente année ou au début de la prochaine.

Concernant le rapport sur les Affaires juridiques, les membres peuvent consulter un bref sommaire des activités de la Commission indépendante, dont le mandat a été prolongé à la suite de nouvelles allégations formulées à la télévision allemande et dans des médias au Royaume-Uni; une copie du mandat prolongé est jointe au rapport.

La responsabilité du rapport sur les Organisations nationales antidopage (ONAD) incombe à M. Koehler, qui a déployé beaucoup d'efforts au cours des derniers mois, notamment en visitant les principales ONAD européennes pendant l'été. Son rapport énumère une très longue liste d'ONAD qui reçoivent de l'aide. Les membres voient une liste de 12 pays. Il n'a pas l'intention de décrire ces 12 cas un par un, mais il y a parmi ces pays de très importantes nations sportives dont la situation nécessite la présence d'une ONAD efficace. Il exprime sa gratitude aux autres ONAD qui ont épaulé l'AMA dans ce projet. Celles de l'Australie, du Canada, du Royaume-Uni et de la Norvège ont toutes contribué au renforcement de la lutte contre le dopage dans les pays figurant sur cette liste.

Une question de politique ressort des travaux effectués à l'échelle nationale et les membres verront dans le bref rapport de M. Koehler qu'un grand nombre d'ONAD se sont vues indiquer par leur fédération nationale (FN) qui elles devaient contrôler, ce qui leur enlève toute indépendance. Il a soulevé cette question en mai dans son rapport et a fait état de ses préoccupations au sujet des tribunaux des fédérations nationales, un autre élément pour lequel les faits doivent être rectifiés. Il travaillera avec les FI avant la réunion de novembre pour voir s'il serait possible de s'entendre sur une politique qui pourrait être soumise aux membres. Le dossier des tribunaux a déjà été soulevé, car l'AMA a dû faire appel d'un trop grand nombre de décisions non conformes prises à l'échelle des FN. Ces questions ont été abordées lors d'un symposium très réussi auquel il a participé à Oslo il y a deux semaines et il se réjouit de voir que le Conseil de l'Europe s'est penché sur le sujet afin d'explorer la possibilité que les tribunaux du sport aient un caractère plus national à l'échelle du continent. Au lieu d'avoir 50 ou 60 tribunaux antidopage dans un pays, il s'agirait d'essayer de centraliser les dossiers au sein d'un petit Tribunal arbitral du sport (TAS) pour le pays.

En ce qui concerne le groupe de travail de l'AMA et du CIO à Rio, les membres constateront que plusieurs questions doivent être réglées. La non-conformité des règles observées par l'ONAD brésilienne, l'ABCD, constitue la préoccupation centrale de l'AMA. Il faudrait plutôt parler d'absence de règles pour cette organisation qui n'avait même pas de règles conformes au Code de 2009. L'AMA enverra son équipe d'experts au Brésil le mois prochain pour qu'elle rencontre la *Casa Civil*, l'équipe parlementaire responsable de la rédaction juridique, et qu'elle veille à ce que les modifications qui doivent être apportées le soient le plus rapidement possible. Il espère être en mesure d'annoncer des résultats positifs dans ce dossier lors de la prochaine réunion en novembre.

Dans le cadre d'une importante conférence mondiale qui aura lieu à Ottawa les 2 et 3 octobre, l'AMA fera équipe avec le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES). Déjà, plus de 160 inscriptions ont été reçues, soit plus que le nombre prévu. L'AMA a demandé encore une fois à M^{me} Beckie Scott d'agir comme conférencière principale. Il la remercie pour tous les efforts qu'elle consacre à la lutte contre le dopage et dit que son engagement est précieux. La conférence sera un bon outil pour améliorer les projets d'éducation à l'échelle mondiale et il espère qu'elle sera couronnée de succès.

Concernant le rapport sur les communications qu'ils pourront consulter, le directeur général souhaite attirer l'attention des membres sur l'exercice de planification stratégique mené au cours des derniers mois par M^{me} MacLean. Celle-ci sera d'ailleurs présente lors de la réunion de novembre. Il y sera question également des rapports de l'AMA avec les médias et les réseaux sociaux et d'une nouvelle initiative intitulée *WADA Talks*. Ils pourront prendre connaissance également de l'entrevue donnée par le président et plusieurs autres

personnes, dont le président du Comité Finance et Administration. Cette stratégie de communication structurée s'est avérée un grand succès.

Le rapport annuel a été publié par voie électronique et il est possible d'en consulter une copie papier. Cette décision, qui a permis à l'AMA de réduire ses coûts de beaucoup, s'inscrit également dans la tendance actuelle privilégiant les publications électroniques.

Au sujet du rapport médical, une rencontre très importante portant sur le Passeport biologique de l'athlète (PBA) a lieu à Doha fin octobre début novembre. Le PBA a été l'objet d'une importante couverture dans les médias et les faits n'ont pas toujours été rapportés correctement. Cependant, comme elle a besoin de mettre en place une stratégie exhaustive de communications et de faire appel à des experts plus aguerris pour examiner le PBA, l'AMA compte sur la rencontre de Doha pour y parvenir et pour qu'elle lui permette d'apporter des améliorations. Le directeur général mentionne une rencontre très fructueuse qui a justement eu lieu à Copenhague il y a deux semaines au sujet du passeport et qui sera très pertinente en vue de la rencontre de Doha.

Le système ADAMS constitue l'un des projets clés. L'AMA cessera de mettre à jour la version actuelle plus tard cette année pour que le modèle en place six ou sept mois avant la tenue des Jeux olympiques à Rio reste stable et inchangé. Le lancement du nouveau système ADAMS est toujours prévu pour la fin de 2016.

Le groupe responsable du Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS), qui s'est réuni à Montréal il y a deux semaines, estime que des progrès ont été réalisés. Il semble que l'analyse a donné lieu à des contrôles plus intelligents et qu'on a obtenu des résultats plus positifs relativement à plusieurs substances mentionnées dans la liste. Des améliorations devront vraisemblablement être apportées au document technique et il en sera question, le cas échéant, lors de la réunion de novembre.

L'AMA a mené plusieurs programmes des Observateurs indépendants, dont l'un à Bakou lors des Jeux européens et un autre à Toronto dans le cadre des Jeux panaméricains. Un autre est en cours pour les Jeux africains à Brazzaville. Des rapports abrégés seront publiés. L'AMA a constaté que les organisateurs ont bénéficié de l'amélioration de la méthode d'exécution des programmes. Dès le départ, l'équipe a analysé le plan de répartition des contrôles en collaboration avec le comité organisateur, puis travaillé avec lui pendant la manifestation pour veiller à ce que les omissions ou les lacunes, le cas échéant, soient corrigées en cours de route. Estimant que le travail a été très bien fait, le directeur général rappelle qu'en raison d'une simple question contractuelle, aucun rapport n'avait été publié à la suite des Jeux du Commonwealth tenus à Glasgow en 2014. Cette question a été revue depuis et l'AMA a indiqué qu'elle souhaitait qu'un rapport de quelques pages soit publié lors des Jeux ultérieurs. L'Agence s'attend à ce que les organisateurs des trois manifestations qu'il a mentionnées soient d'accord avec cette formule et qu'un rapport soit publié.

Les bureaux régionaux ont quant à eux probablement connu leur période la plus occupée : plusieurs jeux continentaux, nombreuses rencontres gouvernementales, préparatifs importants pour l'UNESCO et réunion annuelle des directeurs régionaux à la fin septembre pour explorer des moyens communs d'améliorer leurs programmes.

Une importante rencontre intergouvernementale pour la région Asie-Océanie a eu lieu à Almaty, au Kazakhstan, en juin. Le rapport fait état de quelques décisions importantes prises à cette occasion. Les 21 ministres et vice-ministres présents se sont mis d'accord pour appuyer une hausse du budget de l'AMA de 3 % et ils ont créé un fonds dit asiatique à partir duquel les sommes dues à l'AMA par les pays moins développés lui seront versées. Les contributions d'un grand nombre de pays de la région de l'Asie sont de l'ordre de 5 000 \$, un montant que certains sont incapables de payer et que le fonds paierait en leur nom pour que tous les pays asiatiques contribuent. Il estime que cette décision dénote une attitude très responsable des représentants de la région.

Le groupe formé des FI et des ONAD qui s'est réuni plus tôt cette année tiendra une autre rencontre le 13 octobre. L'AMA a cherché à faire en sorte que cette collaboration se poursuive. La première rencontre a été un succès et il espère que la prochaine sera encore plus fructueuse. M. Donzé présentera sûrement un rapport sur cette collaboration en novembre.

Plusieurs FI bénéficieront de l'aide de l'équipe Standards et Harmonisation de l'AMA pour mettre en œuvre des programmes antidopage efficaces; la liste des FI que l'équipe visitera au cours des prochaines semaines pour assurer la coopération et des méthodes antidopage de qualité figure dans le rapport.

Dernier point au sujet des FI, l'AMA a participé à Lausanne à une réunion préalable à Rio en compagnie de représentants du CIO, de FI et de l'Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF).

Les préparatifs de l'important Symposium de l'AMA pour les organisations antidopage (OAD) prévu en mars vont bon train. L'ordre du jour a fait l'objet de discussions internes et sera publié en novembre. L'AMA a envoyé un message à toutes les parties intéressées pour qu'elles inscrivent l'événement à leur agenda. Il y a eu 450 inscriptions cette année et on s'attend à plus l'année prochaine. L'AMA déploie des efforts considérables pour assurer la réussite de cet événement.

Le directeur général passe ensuite au sujet des postes vacants au sein des comités permanents (Comité Finance et Administration, Comité Santé, médecine et recherche et Comité des sportifs), qui ont été formés en vertu de la constitution de l'AMA. Celle-ci prévoit notamment l'atteinte d'un équilibre entre les deux sexes et entre les milieux sportifs et gouvernementaux et la nécessité d'éviter la surreprésentation d'un pays en particulier. L'AMA a veillé à ce que ces exigences soient respectées dans tous les comités grâce à la collaboration entre leurs présidents et le président. Les mises en candidature se terminent le 9 octobre. Il profite de la tribune que lui fournit la réunion du Comité exécutif pour rappeler aux membres qu'un nombre plus élevé de mises en candidatures est nécessaire.

Il aborde brièvement le problème de la contamination alimentaire dont le D^r Rabin traitera plus en détail dans son rapport. L'AMA mène depuis un certain temps avec le Mexique un programme de recherche qui lui a permis de constater que le problème de la contamination de la viande dans ce pays est bien plus grave qu'elle ne le croyait au départ. Le problème de la consommation du clenbutérol touche d'autres pays, par exemple le Guatemala, Le D^r Rabin parlera plus tard des rencontres de haut niveau auxquelles lui et d'autres membres de l'équipe de direction ont participé au Mexique la semaine dernière.

Les contributions au fonds de recherche spécial totalisent 11 106 000 \$ et d'autres sont à venir d'ici la date limite du 16 mars 2016. L'AMA a envoyé un rappel aux pays concernés pour que le CIO fournisse un financement égal. Il sera question plus tard des projets de recherche dont l'approbation est proposée aux fins du fonds spécial.

Un bilan des rencontres de l'AMA avec les ligues majeures à New York les 5 et 6 novembre sera présenté lors des réunions de novembre.

Comme il a déjà parlé des FN, il ne reviendra pas sur le sujet. En ce qui concerne les deux équipes d'Observateurs indépendants pour Rio, les invitations ont été envoyées et acceptées. La composition des équipes sera annoncée une fois le nom des représentants de l'AMA connus, mais il peut dès maintenant indiquer que M. Travis Tygart, d'USADA, a accepté de diriger l'équipe des Observateurs indépendants pour les Jeux olympiques et que M^{me} Marlene Klein, de l'ONAD allemande, a accepté d'en faire autant pour l'équipe affectée aux Jeux paralympiques.

Les membres verront dans son rapport une note au sujet d'une journée mondiale. Il ne fait aucune recommandation, mais souligne les initiatives suivantes : une journée officielle pour la lutte contre le dopage au Portugal, une journée Franc Jeu en Amérique latine le 10 avril et la tenue possible d'une journée Franc Jeu propre pour la région des Caraïbes. Il

soulève la question dans l'éventualité où les membres souhaitent faire des commentaires ou proposer des initiatives dans d'autres régions du monde.

Rappelant le cercle de réflexion fructueux d'Oslo en 2009, il estime que l'exercice serait une fois de plus utile pour traiter de certains enjeux de la lutte contre le dopage, dont le PBA. Si le Comité exécutif donne son approbation, la direction pourrait envisager d'organiser un exercice du genre l'année prochaine. Un hôte et un MC seraient nécessaires et l'AMA chercherait à établir la marche à suivre.

Enfin, le gouvernement de la Corée a versé une contribution supplémentaire de 200 000 \$ US afin d'appuyer la mise au point du nouveau système ADAMS. Des rencontres ont eu lieu avec le vice-ministre lors de la réunion intergouvernementale d'Almaty et les Coréens ont voulu savoir ce qu'ils pourraient faire pour démontrer leur sérieux dans la lutte contre le dopage; le financement du système ADAMS est apparu comme une bonne idée. Après des discussions avec le président qui voulait s'assurer qu'il s'agissait d'une idée utile et économique, l'AMA a convaincu la Corée de verser ce montant additionnel de 200 000 \$ US. La Corée a déjà versé cet argent et l'AMA lui en est très reconnaissante.

La veille, l'AMA a publié les noms de personnes figurant sur la liste relative à l'association interdite. Si elle n'est pas officielle, cette liste a été constituée à partir de commentaires reçus par l'ensemble des OAD. Chaque OAD, et non l'AMA, doit informer tous les sportifs qui relèvent d'elle. Comme l'AMA pensait recevoir une liste plus longue, le directeur général demande aux membres d'indiquer si des personnes relevant de leur compétence devraient y figurer et de veiller à ce que les sportifs aient été informés par écrit à l'échelle de leur OAD. On entendra parler beaucoup plus de ce sujet. Plus de la moitié des noms énumérés dans la liste proviennent de l'Italie, ce qui s'explique par les lois très efficaces de ce pays relativement à l'entourage. Les membres sont à même de constater que les effets des lois nationales peuvent être très bénéfiques pour les sportifs propres.

Ceci conclut son rapport; il sera heureux d'entendre les commentaires ou les questions, le cas échéant.

LE PRÉSIDENT souhaite parler des communications. Il dit qu'il n'est pas un expert des réseaux sociaux, mais il pense qu'il y a de quoi se réjouir que 13 282 personnes dans le monde aiment la page de l'AMA et que ce chiffre ait marqué une hausse de 8 % en six mois.

Il dit qu'un rapport très complet a été publié et qu'il y a certainement beaucoup de sujets à aborder.

M^{ME} WIDVEY fait référence aux activités des ONAD et souligne que l'Europe est hautement favorable à ce que les ONAD soient les seules organisations nationales habilitées à diriger les contrôles et à gérer les résultats.

L'Europe appuie sans réserve les travaux de la Commission indépendante; toutefois, on n'a pas donné suite à la suggestion qu'elle a faite lors de la réunion précédente du Comité exécutif en mai selon laquelle l'AMA devrait, à des fins de transparence, mettre au point des procédures et des mécanismes clairs quant aux critères menant au déclenchement de telles commissions indépendantes. L'Europe est également préoccupée par le financement élevé mis de côté pour la Commission et relève qu'une partie de l'argent provient du fonds pour les litiges. Elle se dit également très préoccupée par le fait que le financement affecté à la conformité au Code semble avoir été réduit, car il s'agit d'un élément central du travail qui sera fait en 2016 et après. Pour autant qu'elle sache, les membres du Comité exécutif n'ont pas été consultés. Cette façon de procéder inquiète les représentants européens, car elle ne semble pas conforme aux bonnes pratiques financières. Elle estime que ce genre de situation devrait être évité à l'avenir.

M. RICCI BITTI réitère son espoir que la Convention de l'UNESCO donne des résultats concrets et ne se résume pas à des énoncés politiques ou idéalistes. Tous les pays ont signé la Convention, mais plusieurs n'ont toujours pas d'ONAD ou n'ont pas adopté une loi ou mis en place une structure efficace relativement aux organisations nationales. Il croit que la

Convention de l'UNESCO pourrait aider la commission de coordination des Jeux olympiques de Rio, dont il est membre, à convaincre les parties de la nécessité de se conformer aux règles. À moins d'un an de la tenue des Jeux, l'agence nationale brésilienne n'est toujours pas conforme et, chaque fois que le groupe de travail s'est rendu là-bas, on a cherché à le rassurer, mais rien n'a été fait. Cette situation entraîne des coûts supplémentaires, car il faut bien que quelqu'un fasse le travail et le milieu sportif est très insatisfait. La Convention de l'UNESCO ne doit pas uniquement servir de forum de discussion comme cela a été le cas jusqu'à maintenant, mais elle doit devenir une plateforme menant à des décisions concrètes. Il regrette de devoir tenir des propos aussi durs, mais il pense qu'il est nécessaire d'aborder certains dossiers de front.

Passant ensuite à la stratégie de communications, il dit qu'il est entièrement d'accord avec les propos qu'a tenus M^{me} Fourneyron plus tôt. Il est en effet difficile d'expliquer en quoi consistent les travaux de l'AMA et, dès qu'il y a une crise, chacun s'en fait une opinion différente. Son expérience lui fait dire que l'AMA doit concevoir un message très simple pour que les gens comprennent.

Enfin, il souhaite parler des activités des ONAD. D'après le rapport du directeur général, il semble que les fédérations nationales font de l'ingérence et il pense que cela tient au fait que les ONAD ne sont pas assez actives. Il veut également défendre les FN, dont l'activité dépend dans une large mesure de la procédure utilisée par les FI. On trouve des systèmes de contrôles centralisés, comme dans le tennis, et d'autres totalement décentralisés, comme dans le football, ce qui complique singulièrement les choses. Il est persuadé que le problème va se régler avec le temps.

Il fait ensuite référence à un sujet beaucoup plus grave : le recours aux laboratoires non accrédités. Cela va à l'encontre des intérêts des sportifs, que l'AMA a le devoir de protéger, et devrait être interdit. Une sanction fondée sur un résultat provenant d'un laboratoire non accrédité serait une catastrophe juridique à la fois pour l'AMA et pour le sportif. Il faut absolument s'attaquer à ce problème et personne ni aucune organisation (ONAD ou FN) ne devrait être autorisé à faire appel aux services d'un de ces laboratoires afin d'économiser. Un cas semblable soumis au Tribunal arbitral du sport serait assurément rejeté.

Il est essentiel que l'AMA devienne plus efficace et les liens et la complémentarité entre la Fédération internationale de tennis (FIT) et les ONAD sont indispensables. Il souhaite que plus d'ONAD deviennent efficaces, mais la complémentarité est nécessaire, tout comme le partage de l'information et la collaboration. L'AMA peut faire mieux à ce chapitre.

Il prend note de la préoccupation exprimée par la ministre de la Norvège, mais dit que le Comité Finance et Administration a respecté les procédures. Celui-ci devait faire des propositions, mais comme l'argent manquait, il lui revenait d'établir les priorités.

LE PROFESSEUR ERDENER remercie M. Howman pour son rapport très complet et fait référence à la Convention de l'UNESCO. M. Ricci Bitti a également abordé ce point (comme à toutes les autres réunions). Le Mouvement olympique espère beaucoup de la conférence qui se tiendra à Paris en octobre et il souhaite qu'elle donnera des résultats positifs et concrets et que les autorités publiques y contribueront de manière efficace.

S'exprimant ensuite sur le travail de la Commission indépendante, il mentionne qu'en tant que représentant du Mouvement olympique, il aimerait que les membres du Comité exécutif soient informés de sa formation et de son mandat, en particulier avant la communication des résultats de ses travaux.

Autre élément d'information : comme il y a tant de commissions indépendantes au sein de certaines FI, on peut se demander s'il y a une autorité unique. Il estime que cela serait nécessaire et ce sujet, qui a fait l'objet de commentaires, notamment de la part de parties prenantes du milieu scientifique, sera abordé lors du sommet olympique qui se tiendra à Lausanne en octobre. L'un des thèmes centraux de cet événement, qui réunira les

principales parties prenantes du Mouvement olympique, sera la protection des sportifs propres et la mise en oeuvre de certaines activités antidopage.

M. GOTTLIEB remercie le directeur général et son équipe pour le rapport qui couvre un éventail impressionnant d'activités. Il croit que tous les membres du Comité exécutif doivent être reconnaissants pour le travail extraordinaire qui a été accompli.

Il est très heureux des nouvelles concernant le nombre de ratifications de la Convention de l'UNESCO et convient avec le directeur général que le nombre d'États parties n'a jamais été aussi élevé. Par ailleurs, il croit que l'AMA va dans la bonne direction pour ce qui est du nombre de pays qui ont répondu au questionnaire sur la conformité. Les représentants des autorités publiques ont discuté ce matin de la nécessité d'un dernier élan pour convaincre tous les États sans exception d'y répondre. Il est inexcusable qu'un État partie ne remplisse pas ses obligations et les États-Unis pourraient jouer un rôle utile à cet égard. Il est entièrement d'accord avec le dépôt d'un rapport sur la conformité. Même si techniquement, le Convention n'exige pas la conformité, celle-ci doit être au cœur de la Conférence des Parties de l'UNESCO.

Il dit qu'il s'en voudrait de ne pas exprimer sa préoccupation et sa frustration croissantes à l'égard d'une liste énumérant 12 ou 13 ONAD par pays. D'année en année, ce sont toujours les mêmes noms qui reviennent. Il apprécie les visites et le travail effectués par le personnel de l'AMA, mais il estime qu'à ce stade et en 2015, la liste renfermait les noms de grandes nations sportives organisant des manifestations prestigieuses. Il ne saurait dire exactement quelles seront les prochaines étapes, mais il partage le point de vue qui a cours dans les Amériques et chez un grand nombre de sportifs dans le monde, à savoir qu'il faudra s'attaquer de front au problème tôt ou tard.

Le dossier de la Commission indépendante a été géré de façon tout à fait appropriée et les indications données par le président lui permettant de travailler de façon indépendante étaient essentielles. Il recommande fortement que la discrétion observée par la Commission soit maintenue jusqu'à ce que la version définitive du rapport soit prête. L'intérêt n'a jamais été aussi grand dans son pays et sa région. Il s'agit d'un moment critique pour le mouvement du sport propre, et l'AMA et son personnel attendent de voir la réaction au rapport et la façon dont l'AMA elle-même réagira. Il faudra rendre des comptes bientôt.

Il pense que la tenue d'une journée mondiale contre le dopage dans le port est une merveilleuse idée. Il sait qu'il y en a déjà une en Amérique latine et qu'il y en aura bientôt une dans les Caraïbes. Accroître la sensibilisation est toujours une bonne chose.

En ce qui concerne les communications, il est d'accord avec M^{me} Fourneyron et M. Ricci Bitti au sujet de la conception d'un message permettant à l'Agence de mieux faire comprendre ses rôles et responsabilités. Il dit qu'il est grandement impressionné par M^{me} MacLean et son équipe et leur grande compétence en communications.

M. ESTANGUET formule d'abord quelques commentaires généraux au sujet de la période estivale. Il mentionne qu'il y a eu plusieurs manifestations sportives et de nombreuses rencontres avec les sportifs et souligne au passage que ceux-ci sont préoccupés par les questions antidopage. On a l'impression que les sportifs ont de plus en plus de questions, de préoccupations et de doutes envers le système. On note aussi une certaine désillusion, ce qui est inquiétant. Comme son collègue avant lui, il juge qu'il est nécessaire de mettre en place une stratégie de communications dynamique et solide pour changer la perception qu'ont les sportifs. Ceux-ci ne comprennent pas vraiment le système antidopage et il revient à l'AMA de remédier à cela. Le public aussi commence à avoir des doutes à la suite de la publication de nombreux articles dans les médias critiquant la lutte antidopage, sans compter une certaine méfiance et des attaques sur l'inefficacité du système. L'AMA fait valoir que le système s'améliore et devrait susciter une plus grande confiance, mais il pense que la stratégie de communications de l'Agence a des lacunes.

Par ailleurs, les sportifs sont impatients de connaître les résultats de l'enquête de la Commission indépendante.

Il pense que le besoin de laboratoires de qualité est très réel et que la crédibilité du système antidopage dépend des laboratoires, dont la réputation doit être tout à fait irréprochable. Après avoir parlé avec plusieurs membres de certains qui présentent un risque et qui ont des problèmes avec les contrôles, il note qu'heureusement, l'AMA fait des tests à l'aveugle de l'efficacité des laboratoires. Des investissements supplémentaires sont toutefois nécessaires pour que les laboratoires soient au-dessus de toute critique et contribuent à la crédibilité de l'Agence.

Il se dit assez inquiet de la situation en ce qui concerne les Jeux olympiques de Rio. La question a été abordée lors des réunions précédentes. Le programme des épreuves d'essai étant commencé, les sportifs se préparent déjà en vue des Jeux. Plusieurs questions restent cependant en suspens. Il attire l'attention des membres sur le fait qu'il n'y a pas de place pour l'erreur. Il est certain que tous partagent le même objectif, mais un plan B est nécessaire et l'AMA doit s'assurer que d'ici novembre, tout le monde sache précisément comment les contrôles se dérouleront, et ce, même avant les Jeux, étant donné que beaucoup de sportifs iront s'entraîner à Rio cet hiver et au printemps.

Par ailleurs, il espère que la nouvelle plateforme ADAMS sera vraiment utile à la coordination des différents contrôles et fournira des analyses détaillées qui permettront aux parties prenantes concernées d'effectuer des contrôles vraiment ciblés. Lors de la précédente édition des Jeux olympiques, des sportifs ont été contrôlés par différentes parties prenantes à très peu d'intervalles. Il est donc nécessaire d'optimiser le système au moyen d'ADAMS pour que les contrôles tiennent compte des résultats précédents et que l'information recueillie soit partagée. Il sait que le nouveau système ADAMS met l'accent sur l'éducation des sportifs, mais ajoute qu'il faut également éduquer l'entourage pour s'assurer que les FI et les Comités nationaux olympiques (CNO) sont informés du fonctionnement de la nouvelle plateforme et sont ainsi en mesure d'aider le mieux possible les sportifs à s'en servir. Il se réjouit que les sportifs aient eu la possibilité l'année dernière de donner leur opinion sur ce que devrait contenir le nouveau système ADAMS et il est impatient de lire les réponses au questionnaire.

Le forum international des sportifs qui se tiendra à Lausanne, en Suisse, au début d'octobre pourrait donner l'occasion de diffuser l'information parmi les FI et leurs commissions des sportifs. L'AMA a produit un guide très utile qui peut être remis aux sportifs membres des commissions de chaque FI et de chaque CNO. Il souhaite vivement que le Guide du sportif connaisse une large diffusion et qu'un programme d'éducation soit mis en œuvre.

Au sujet des groupes cibles, il faut déterminer comment se fera la sélection des sportifs avant les Jeux olympiques de Rio. Ce n'est pas toujours évident, car il arrive que des sportifs apprennent qu'ils participent aux Jeux seulement quelques semaines avant leur tenue. Quant à ceux qui sont retenus immédiatement, beaucoup de questions de dernière minute doivent être réglées et il pense que c'est une bonne idée que le processus soit transparent et que l'on connaisse le mode de sélection pour les différents groupes cibles.

Des ponts devraient être établis entre le programme d'apprentissage pour les sportifs de l'AMA et la passerelle d'apprentissage du CIO.

M^{ME} SCOTT remercie le directeur général pour son rapport. Au nom des sportifs, elle appuie le détachement d'un responsable à l'OMD. Le sujet a été abordé pendant plusieurs réunions de suite et elle ne veut surtout pas sous-estimer l'importance du rôle de l'organisation dans la protection des sportifs propres dans le cadre de la lutte antidopage. Tout le monde sait que la transition vers les enquêtes et les opérations secrètes est essentielle pour la lutte antidopage et elle dit à toutes les personnes présentes dans la salle, et le répétera lors de la réunion du Conseil de fondation à Colorado Springs, que cela doit se faire au nom des sportifs.

Dans cette optique, elle a une question sur quatre cas reliés au trafic et à l'administration et se demande s'ils impliquent des sportifs ou des membres du personnel d'encadrement. Elle se demande également si l'information a été révélée par des contrôles aux douanes ou aux frontières.

LE PROFESSEUR HENRIQUE DE ROSE est préoccupé par la situation politique et économique difficile au Brésil – la présidente est visée par une procédure de destitution - et dit que les efforts de l'AMA pourraient échouer s'ils se concentrent uniquement sur le gouvernement. Il propose que les représentants du comité organisateur de Rio 2016 soient convoqués à la réunion, car le comité n'a aucune idée de ce qui se passe. Si l'ONAD éprouve des problèmes, cela se répercutera sur l'organisation des Jeux. Si le comité organisateur presse le gouvernement de régler le problème de l'ABCD, sa participation à la réunion représentera une occasion pour l'AMA.

LE PRÉSIDENT demande d'il est possible de reporter la discussion sur le Brésil jusqu'à ce que M. Bouchard fasse son rapport sur la conformité. Lors de la dernière présentation du comité organisateur des Jeux de Rio devant la Commission exécutive du CIO, il a soulevé ce point auprès du comité, qui a accueilli favorablement la volonté de l'AMA de régler le problème. Le Comité exécutif doit discuter d'une foule de questions et déterminer quelle politique il veut mettre de l'avant, car il se pourrait que dans les six à huit prochaines semaines, l'AMA doive prendre des décisions graves sur la conformité concernant le Brésil. Il estime par conséquent qu'il vaut mieux que les membres prennent connaissance du tableau d'ensemble que leur présentera M. Bouchard.

De toute évidence, les membres ont lu en détail le rapport du directeur général et ont posé une série de questions très intelligentes auxquelles le directeur général répondra sûrement.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie la ministre norvégienne de réaffirmer la nécessité de l'indépendance des ONAD et souligne qu'il s'agit d'un aspect important dont l'AMA doit tenir compte dans sa réflexion générale sur le travail des ONAD.

En ce qui concerne la Commission indépendante, sujet qui a été abordé par plusieurs membres, il dit que si le Comité exécutif souhaite que la direction fonde ses décisions à cet égard sur un ensemble de critères et de protocoles, il est prêt à le faire et s'en sent parfaitement capable. Au cours des années, la direction a dû prendre des décisions urgentes relativement à des dossiers très importants en matière de lutte au dopage; elle s'en est remise souvent au président pour rendre compte de ces décisions et le Comité exécutif n'en a remis en question aucune à sa connaissance. Elle a dû par exemple décider d'en appeler du jugement de l'Union cycliste internationale (UCI) dans l'affaire Floyd Landis. L'AMA a affecté des ressources totalisant 1,3 million de dollars pour présenter le dossier au TAS. Par suite de cette décision, qui a fait l'unanimité parmi les membres du Comité exécutif, la direction a envisagé de créer un fonds d'urgence pour le paiement des frais juridiques. Ce fonds d'urgence existait déjà, comme M. Ricci Bitti l'a mentionné, et l'AMA a dû puiser dans ce fonds pour financer les travaux de la Commission indépendante et les enquêtes qu'elle a menées. Ce dossier relevant de l'AMA, cela explique pourquoi l'AMA a utilisé ces fonds. M. Ricci Bitti l'a d'ailleurs très bien expliqué. Conscient de la nécessité pour l'AMA d'agir rapidement, le président a informé sans tarder tous les membres du Comité exécutif de sa décision et de la marche à suivre et, comme il l'a écrit dans sa lettre datée du 10 décembre, il les a tenus au courant de l'évolution des travaux de la Commission. Si d'autres informations sont requises et si le Comité exécutif souhaite que la direction élabore des protocoles qui seront examinés lors de la prochaine réunion, celle-ci en sera informée.

Il dit à M. Ricci Bitti et au professeur Erdener qu'il espère également que la Conférence des Parties donnera des résultats concrets et sera efficace. Il en sera à sa cinquième participation à la conférence et son optimisme du début s'est transformé en frustration. C'est pour cette raison que l'AMA a proposé son aide au Secrétariat de l'UNESCO en vue de

l'organisation de la prochaine conférence. Sa démarche n'a que partiellement réussi et il est d'accord pour dire qu'il doit y avoir des résultats concrets.

Comme il a été dit, le dossier du Brésil sera abordé plus tard.

La direction s'est souvent penchée sur le dossier des communications; à ce propos, M^{me} MacLean a élaboré une stratégie dont fait mention son rapport. L'AMA tiendra en octobre un symposium à l'intention des médias nord-américains qui reprend le modèle du symposium annuel tenu au Royaume-Uni ou à Lausanne et auquel il participe en compagnie du président. Il ne suffit pas de livrer le message; il faut qu'il soit reçu et transmis. Tout le monde sait que les bonnes nouvelles n'intéressent guère les médias, qui n'en parlent pas et préfèrent s'attarder aux mauvaises. L'AMA a élaboré une stratégie à cet égard et les membres en entendront parler en novembre.

Il dit qu'il est très sensible au commentaire de M. Ricci Bitti sur la nécessité d'améliorer les relations entre les ONAD et les FI et que l'AMA y consacrera des efforts importants.

M. Bouchard traitera du sujet des laboratoires non accrédités dont a parlé M. Ricci Bitti.

Il dit au professeur Erdener qu'il a déjà abordé la question de la Commission indépendante et que la direction sera heureuse de recevoir une demande relative à la mise en œuvre du processus dont fait état la ministre.

Il remercie M. Gottlieb pour son appui en ce qui concerne l'UNESCO et mentionne que l'AMA sait qu'une aide est nécessaire; il estime que le traité est fructueux, mais l'Agence devait mettre la main à la pâte pour s'en assurer.

Il croit que d'autres questions ont été soulevées au sujet de la sensibilisation et de la Commission indépendante et il y a déjà répondu.

Il comprend très bien les préoccupations des sportifs exprimées par M. Estanguet. Elles reflètent un point de vue généralisé au sein de la communauté antidopage. L'AMA doit s'assurer que toutes les parties prenantes comprennent ce qu'elle fait et pourquoi elle le fait, et qu'elle leur montre comment elle peut être plus efficace.

Le Comité des sportifs se réunira les 19 et 20 octobre et fera ensuite rapport au Comité exécutif. Il sait qu'il y aura d'autres rencontres de sportifs auxquelles l'AMA participera. L'Association mondiale des olympiens se réunira à Moscou, également en octobre, et l'AMA verra à ce que les participants disposent de la bonne information. L'Agence a d'abord beaucoup compté sur l'effet d'entraînement pour distribuer de nombreux documents, puis a élargi le cercle de diffusion. Le Guide du sportif en est un bon exemple. L'AMA travaillera sur sa stratégie dans le domaine au cours des prochaines semaines.

La coordination des programmes d'éducation et d'apprentissage fait déjà partie des initiatives mises en œuvre par l'AMA. M. Koehler a réuni le CIO, l'UNESCO, le Comité international pour le Fair Play et un ou deux autres organismes pour qu'ils produisent ensemble l'information sur les projets d'éducation, au lieu de la produire en double ou en triple. Il demandera l'aide du CIO, sous une forme ou une autre, car elle pourrait être très utile pour faire avancer les projets parmi les autres partenaires. L'AMA et le CIO entretiennent une collaboration efficace, mais la venue d'autres partenaires est nécessaire.

Au sujet du nouveau système ADAMS, des programmes d'éducation très solides seront offerts à toutes les parties concernées. Le lancement aura lieu après les Jeux olympiques de Rio, ce qui donnera du temps à la direction pour l'expliquer plus en détail d'ici la fin de 2016.

Concernant le dernier sujet soulevé par M. Estanguet, soit les épreuves d'essai, il précise que celles-ci relèvent de la responsabilité et obéissent aux règles des FI. Or, l'AMA n'a aucune objection à ce que les sportifs soient contrôlés en vertu des règles conformes au Code pendant ces épreuves. Les agents de contrôle du dopage (ACD) ont la formation requise; le problème est lié à l'ONAD brésilienne et n'a pas vraiment à voir avec l'organisation de Rio 2016. Il est important d'être conscient de cette distinction.

Il remercie M^{me} Scott pour son soutien au sujet de l'OMD. L'AMA est sans solution depuis qu'une candidature reçue du gouvernement suisse a été rejetée parce que le candidat souhaitait partager son temps entre Bruxelles et la Suisse. L'AMA pourrait demander à l'OMD de faire en sorte que l'initiative puisse démarrer et il dit que l'appui du Comité exécutif et du Comité des sportifs pourrait faciliter cette démarche.

Il dit au professeur Henrique de Rose que le dossier du Brésil sera abordé dans le cadre des discussions sur le rapport de conformité au Code.

LE PRÉSIDENT demande à M. Niggli de parler à M^{me} Scott au sujet des enjeux qu'elle a soulevés.

– 3.1 Rapport sur les violations des règles antidopage 2013

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que les rapports ont été publiés par les services Standards et Harmonisation, Science et Affaires juridiques. Le premier rapport publié sur les violations des règles antidopage porte sur les cas positifs déclarés en 2013 et la façon dont ils ont été traités. Les membres doivent avoir à l'esprit que certains cas positifs déclarés en 2013 n'ont pas été traités cette année-là et demeuraient en suspens ou ont été traités en 2014. Il n'y a pas de lien direct entre le rapport annuel sur les cas positifs révélés par les laboratoires et le processus de sanctions imposées pour les violations aux règles antidopage.

– 3.2 Rapport sur les données de contrôles antidopage 2014

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL fait observer que le rapport 2014 renferme des chiffres très complets : les résultats sont présentés par sport et par laboratoire. La direction a dû analyser les statistiques et avancer des idées sur la façon de les utiliser et les suites à donner, ce qui sera fait dans le cadre d'un projet l'année prochaine. Son équipe accueillera les suggestions. Les chiffres sont fournis aux membres à titre d'information.

M. GENDALL mentionne que certains chiffres sont troublants. La Nouvelle-Zélande et l'Australie, qui ont fait part de leur inquiétude à la suite de rapports anecdotiques faisant état de l'utilisation de l'hormone de croissance humaine (hGh) par un certain nombre de sportifs, soutiennent sans réserve les efforts visant à combattre le recours à cette substance interdite. Les méthodes de contrôle actuelles semblent toutefois inefficaces dans la détection de l'hGh. Selon les données présentées au tableau 9, il y a eu un seul résultat d'analyse anormal en 2014 sur un total de 5 718 échantillons sanguins. *Drug Free Sport* de Nouvelle-Zélande met tout en oeuvre pour répondre aux exigences du DTASS, malgré les défis importants qui se posent en termes de logistique et de ressources. Il demande que les résultats produits en vertu du DTASS fassent l'objet d'un suivi étroit, que sa rentabilité soit évaluée et qu'un rapport soit présenté à ce sujet lors de réunions à venir, car si le taux de dépistage n'augmente pas nettement par rapport au taux actuel de un sur 5 700 cas, soit 0,0001 %, il s'attend à ce que l'utilisation des ressources soit réévaluée. Un résultat aussi faible signifie que personne n'a recours à cette forme de dopage, ce qui ne semble pas être le cas compte tenu des preuves anecdotiques, ou que personne ne se fait prendre.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que le document technique n'était pas prêt en 2014 et qu'il est donc impossible de faire des comparaisons; il indique également que l'équipe technique s'est penchée sur ces questions pour s'assurer de l'efficacité et de l'efficacité de cette méthode pour effectuer les contrôles.

Il laisse le soin au D^r Rabin de répondre au sujet du processus d'analyse de l'hGh.

LE D^R RABIN indique que l'hGh n'est pas facile à détecter, car son demi-temps de rétention dans l'organisme n'est que de 20 minutes. Il se réjouit qu'un essai initial permette de détecter la substance dans les 24 à 36 heures. Cet essai sera complété par la méthode des biomarqueurs, qui permet d'élargir la fenêtre de détection. L'AMA doit être consciente qu'un grand nombre de sportifs sont passés aux facteurs de libération de l'hormone de croissance comme les peptides ou les composés synthétiques. L'AMA sait déjà qu'il s'agit du

prochain défi qui l'attend et c'est pourquoi certains laboratoires font des contrôles pour les peptides libérateurs de l'hormone de croissance (GHRP-2 et GHRP-6 entre autres) et qu'en mars prochain, tous disposeront d'une liste obligatoire pour détecter les facteurs de libération. Certains sont déjà en mesure de le faire et les autres suivront.

LE PRÉSIDENT remercie M. Gendall pour sa question très pertinente et espère qu'il est tout aussi impressionné par la qualité des réponses.

Il remercie le directeur général. Comme toujours, il est nécessaire de donner suite aux commentaires formulés pendant les réunions. Cette fois, le Comité exécutif abordera le dossier du Brésil dans le cadre de l'intervention de M. Bouchard.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

4. Finance

– 4.1 Rapport du président du Comité Finance et Administration

M. RICCI BITTI informe les membres qu'une réunion très productive du Comité Finance et Administration a eu lieu à Londres le 23 juillet. De nombreux sujets ont été abordés; il essaiera d'en dresser la liste avant d'aborder chaque point en vue de l'approbation.

Il débute par l'approbation du document de contrôle interne; l'exercice a été encore une fois très positif, car l'auditeur n'a relevé aucune déficience du contrôle.

Il passe ensuite aux contributions reçues, qui ont été à peu près identiques par rapport aux années passées. Il reviendra sur le sujet plus tard.

Les activités financières du semestre ont été passées en revue et on en a discuté; bien que les activités de l'AMA soient de nature saisonnière, elles donnent une bonne indication de la situation.

Il a été question du fonds de recherche spécial, qui aura une incidence sur le budget de l'an prochain et permettra à l'AMA de mener les recherches voulues. Il note cependant d'autres problèmes et, au cours des trois années où le fonds a été utilisé en totalité, il ne savait pas ce qui allait se produire. Le sujet est à nouveau débattu; il est encore plus préoccupé que la ministre et dit qu'il faut trouver une solution.

Il manque 300 000 \$ de contributions, mais si cette somme est payée d'ici mars prochain, le fonds s'élèvera à plus de 11 millions de dollars, ce qui, selon le Comité Finance et Administration, devrait couvrir trois années d'activité. Il faudra ensuite déterminer une feuille de route. Le personnel a recommandé le rétablissement de la politique de réserve, ce que le Comité a approuvé. La réserve actuelle, qui correspond à deux mois, ne semble pas suffisante, en particulier pour les demandes et les cas de nature spéciale. Les coûts très élevés liés à la Commission indépendante ont bien entendu suscité des questionnements importants. Le Comité Finance et Administration a accepté la proposition. Le seul commentaire formulé a porté sur le rétablissement possible d'une réserve opérationnelle pendant une période de six mois, ce qui représente une bonne pratique d'affaires. Mais comme l'argent n'est pas là, il faudra y aller progressivement au fur et mesure que des fonds seront disponibles.

Il reviendra plus tard sur l'examen détaillé qu'a fait le Comité Finance et Administration du budget de 2015, de même que sur le projet de budget de 2016.

La proposition relative au comité de la rémunération qu'il a soulevée a été acceptée par les membres du Comité. Le rehaussement du système de gouvernance était nécessaire pour renforcer la gouvernance et traiter les décisions délicates en matière de transparence, et la proposition du comité de la rémunération, soit de n'aborder que trois questions et de faire

rapport au Comité exécutif et au Conseil de fondation, correspondait parfaitement à cette exigence. Ces trois questions sont la politique générale en matière de révision des salaires du personnel, la rémunération des principaux dirigeants et la politique d'indemnité du président. Outre la proposition, les membres pourront consulter également le mandat. Il estime qu'il s'agit d'un progrès sur le plan de la gouvernance pour les nouvelles organisations, en particulier dans le domaine sportif. Bien qu'elle ne soit pas très répandue, cette initiative représente selon lui un pas en avant important pour une organisation internationale indépendante.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Finance et Administration.

– **4.2 Contributions des gouvernements et du CIO**

M. RICCI BITTI dit que les contributions sont à peu près équivalentes à celles de l'année précédente. Il doit admettre que son pays, l'Italie, est le seul parmi les grandes nations à ne pas avoir versé la sienne; il a bon espoir toutefois que la situation sera rétablie. Cette contribution s'élève à 745 000 \$ et il manque encore quelques contributions minimales provenant de petits pays. Essentiellement, compte tenu de la contribution, même tardive, de l'Italie, l'AMA obtiendra le même niveau de contributions que l'année précédente.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

– **4.3 Comptes trimestriels 2015**

M. RICCI BITTI informe les membres que les revenus constituent le seul point d'importance. Il souligne au passage les revenus supplémentaires en provenance de l'Asie, de la Russie, du Royaume-Uni et du Koweït et remercie les différents pays pour leur appui et leurs contributions additionnelles. Son premier commentaire porte sur le taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien, qui a eu une incidence sur les comptes et son deuxième, sur les coûts liés à la Commission indépendante. L'amortissement a été supérieur aux prévisions, l'AMA ayant décidé de radier certains projets, notamment le projet sans papier, et de consacrer plus d'argent au nouveau système ADAMS, qui est vital pour l'Agence.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2015.

– **4.4 Budget 2015 révisé**

M. RICCI BITTI mentionne uniquement les variations importantes du budget révisé, dont la diminution des revenus attribuable aux taux de change. La baisse du dollar canadien a un effet direct sur la contribution que nous recevons de Montréal International, laquelle est en dollars canadiens. Dans l'ensemble, le budget révisé a donné lieu à une réduction minimale de 13 000 \$.

Il aborde les dépenses et passe directement aux frais juridiques, qui ont augmenté de 1,3 million de dollars en raison des coûts liés à la Commission indépendante. Le Comité Finance et Administration a tenté de faire face à la situation et de réduire les coûts. Il comprend que les membres soient préoccupés : il l'a même été davantage qu'eux et s'est efforcé de trouver de l'argent pour contrebalancer cette hausse. Comme les membres peuvent le voir, les dépenses de nombreux services ont été réduites, notamment Éducation, Science et recherche et Standards et Harmonisation, qui ont dû consentir les sacrifices les plus importants. En définitive, les dépenses ont été révisées à la baisse de 221 000 \$, mais les charges d'exploitation ont augmenté dans l'ensemble en raison de l'amortissement et de la réduction de valeur du projet sans papier.

En bref, par rapport au budget et compte non tenu des dépenses en immobilisations, le budget révisé présente une hausse des dépenses totales de 278 266 \$, pour un bénéfice de 1,113 million de dollars au lieu de 1,405 million de dollars. Cependant, l'engagement de ne pas dépasser la réserve de fonds non attribués de 500 000 \$ a été respecté. Le Comité Finance et Administration a maintenu cette condition et, par conséquent, le réserve pour les litiges, qui s'établit à 300 000 \$, servira à financer le coût total de l'enquête réalisée par la Commission indépendante. On peut donc en conclure qu'il y a eu du positif et du négatif. Essentiellement, des efforts considérables ont été déployés pour réduire un grand nombre de catégories de coûts afin de contrebalancer la hausse importante des coûts d'enquête. L'argument avancé par la ministre de la Norvège est tout à fait légitime, car il a fallu beaucoup d'efforts à l'AMA pour survivre à certaines conditions qu'elle s'était elle-même imposées, la principale étant de n'utiliser qu'un montant de 500 000 \$ de la réserve. Il espère que le budget révisé a été préparé assez près de la fin de l'exercice pour que les membres soient à l'aise avec les chiffres qui leur sont présentés. Le budget doit être approuvé avant d'être soumis au Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a d'autres questions pour M. Ricci Bitti en ce qui concerne le comité de la rémunération, le financement des travaux de la Commission indépendante et les répercussions sur le budget révisé. Il pense que le Comité exécutif devra certainement informer le Conseil de fondation des prévisions du Comité Finance et Administration pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2015.

M^{me} WIDVEY indique qu'elle a pris note des propos du président du Comité Finance et Administration, en particulier au sujet du comité de la rémunération, et qu'elle s'attend à recevoir le mandat du comité lors de la réunion du Comité exécutif en novembre. Elle remercie M. Ricci Bitti pour ses explications sur les résultats.

M. RICCI BITTI conclut en disant qu'il considère que le budget révisé et la proposition relative au comité de la rémunération, notamment son mandat, ont été approuvés. Cette approbation verbale sera soumise par écrit au Conseil de fondation.

DÉCISION

Le budget révisé 2015 est approuvé.

– 4.5 Politique sur la réserve d'opération

M. RICCI BITTI propose au Comité exécutif d'approuver la recommandation du Comité Finance et Administration, considérant qu'elle n'a en pratique aucun effet (il s'agit d'un point de principe), en faveur de la suggestion du personnel d'augmenter la réserve à six mois, bien qu'évidemment, comme les membres pourront le voir, ce ne sera pas chose facile. Il dit espérer que cela se fera éventuellement, mais presque certainement pas cette année ni l'an prochain vu les dépenses extraordinaires encourues par l'AMA.

DÉCISION

La politique proposée concernant la réserve d'opération est approuvée :

- Porter le fonds de réserve à six mois (9,6 millions de dollars US)
- Limiter à 500 000 \$ US le recours au fonds de réserve

– 4.6 Projet de budget 2016

M. RICCI BITTI souligne que plusieurs options ont été présentées, avec des augmentations de 0 %, de 3 % et de 4 %. La proposition médiane est la seule qui permette de maintenir les activités de l'AMA, et le Comité Finance et Administration recommande très fortement d'approuver l'option 3 % pour le budget 2016. L'année 2016 est une année olympique; une conférence des organisations régionales antidopage (ORAD) doit se tenir et

il a été décidé de rétablir la réserve pour les litiges de 300 000 \$ afin de financer les travaux de la Commission indépendante. Le Comité Finance et Administration a produit un budget dans lequel il cherche évidemment à maintenir la limite d'allocation de 500 000 \$; il n'a pas été en mesure de rétablir, comme le CIO le recommande toujours, les frais de déplacement des membres. L'AMA n'est pas prête à cela; comme il l'a dit, l'argent n'est pas au rendez-vous, et il n'a rien d'autre à ajouter.

Les membres ont reçu aussi les projections pour 2017 et 2018, pour lesquelles le Comité Finance et Administration présente des scénarios de 2 %, de 3 % et de 4 %. Là encore, le Comité privilégie l'option 3 %, bien que ce ne soit pas une question urgente; il est prioritaire de discuter davantage du budget 2016, pour lequel la situation financière et éventuellement la continuité des enquêtes obligent le Comité à recommander très fortement une hausse de 3 %. Plus tard, peut-être à la réunion de novembre, il serait possible de discuter des projections pour 2017 et 2018 présentées au Comité exécutif, avec la possibilité d'une hausse de 3 %, à moins que des dépenses extraordinaires permettent à l'AMA de réaliser ce qu'il a dit à propos du fonds de réserve; peut-être serait-il alors possible avec l'option 3 % d'accéder à la demande du personnel d'avoir un fonds de réserve plus confortable pouvant aller jusqu'à six mois. Il doit recommander un projet de budget au Conseil de fondation, et il recommande fortement aux membres d'appuyer la proposition de hausse de 3 %.

Enfin, et peut-être surtout, il y a la décision concernant la reconduction ou non du mandat des auditeurs, et tous les exercices sont terminés. Le Comité Finance et Administration a envisagé la reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers si ce cabinet réduit quelque peu ses honoraires. Selon lui, cette condition a été remplie. Le Comité recommande donc de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers au titre d'auditeurs, considérant que ce cabinet a beaucoup d'expérience avec les organisations sportives. Le Comité a aussi reçu d'autres propositions.

Il sera heureux de répondre aux questions, mais il résume d'abord ce qu'il suggère au Comité exécutif de proposer au Conseil de fondation : la proposition relative au comité de la rémunération, le budget révisé, le budget 2016 pour approbation en novembre, les projections préliminaires pour 2017 et 2018 et, enfin, la reconduction du mandat des auditeurs externes actuels.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif est d'accord pour recommander que le Conseil de fondation désigne de nouveau PricewaterhouseCoopers, compte tenu de la réduction très généreuse de ses honoraires.

L'AMA doit présenter un budget 2016 complet au Conseil de fondation en novembre. La proposition a été exposée aux membres, et M. Ricci Bitti a présenté l'information pertinente.

M^{ME} WIDVEY demande si tous les différents points financiers doivent être débattus maintenant. À propos du point 4.2, elle informe les membres que les contributions de l'Andorre et de l'Italie sont en cours de paiement et que l'AMA devrait recevoir l'argent sous peu. La Grèce a demandé officiellement d'être exemptée de contribuer aux budgets 2015 et 2016 de l'AMA étant donné sa situation difficile; l'Europe doit en discuter à la prochaine réunion du Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) en novembre.

À propos du point 4.5, qui porte sur la réserve d'opération, elle demande s'il y a vraiment lieu de modifier la politique existante sur la réserve approuvée en 2009, surtout étant donné que la cible existante pour la réserve de trésorerie n'a jamais été atteinte. L'entente de 2009 consistait à maintenir la réserve à quatre mois de dépenses opérationnelles de l'AMA, soit un total de 6,4 millions de dollars US. Serait-il possible d'en savoir davantage sur les sources de financement de cette réserve?

À propos du point 4.6, elle se dit d'accord avec l'approche adoptée par le Comité Finance et Administration consistant à présenter plusieurs scénarios budgétaires, mais elle regrette que parmi les scénarios proposés, il n'y ait pas d'option entre 0 % et 3 %, comme l'Europe

l'a demandé lors de la réunion de mai afin d'avoir une plus large assise pour les discussions budgétaires. Elle demande donc s'il serait possible d'obtenir un scénario budgétaire de 2 % pour mieux illustrer la situation et les résultats, afin de permettre une discussion plus large en novembre lorsque le Comité exécutif et le Conseil de fondation se réuniront pour approuver le budget. L'Europe continue de plaider en faveur d'un budget équilibré pour l'AMA, quitte à comprimer les dépenses afin d'éviter un déficit. L'Europe est satisfaite des économies réalisées pour financer les travaux de la Commission indépendante, mais s'inquiète de la réaffectation des fonds de la réserve pour les litiges. Cela ne doit pas se reproduire à l'avenir; elle estime très important de le souligner. Elle demande à l'AMA d'expliquer quelles activités ont été touchées par les mesures d'économie. Le budget révisé estime à 1,4 million de dollars US le coût de la Commission indépendante pour cette année. À son avis, des dépenses de cette ampleur devraient obtenir l'aval officiel du Comité exécutif et, si possible, du Conseil de fondation. Elle invite aussi l'AMA à indiquer les priorités pour lesquelles le besoin d'un financement accru est prévu pour 2016, 2017 et 2018.

M. RICCI BITTI souhaite répondre de deux façons différentes : officiellement et officieusement. Il se dit surpris que la ministre ait soulevé tous ces points, car le Comité Finance et Administration a suivi consciencieusement toutes les procédures et est tenu de faire une recommandation, celle-ci pouvant être acceptée ou non. Le Comité exécutif, de son côté, a le devoir de faire une recommandation au Conseil de fondation. Officiellement, il considère que le Comité Finance et Administration a fait exactement ce qu'il était tenu de faire.

Cela dit, pour ce qui est de la substance du budget 2016 (puisque'il considère que les autres points étaient des commentaires positifs, pour lesquels il remercie M^{me} Widvey), la réponse est très simple : si le Comité Finance et Administration n'avait pas recommandé l'option 3 %, on aurait encore une ponction sur la trésorerie. Il s'agit donc, tout simplement, du minimum tolérable pour que l'AMA respecte les balises imposées afin de limiter la ponction à un demi-million de dollars. En deçà d'une hausse de 3 %, la ponction aurait été plus grande, ce qui aux yeux du Comité n'est ni sain ni acceptable compte tenu des nécessités opérationnelles. Quant à la politique concernant la réserve, il est heureux de savoir que l'Europe a approuvé la proposition de quatre mois; l'AMA fonctionne actuellement avec une réserve de deux mois. Le Comité Finance et Administration a accepté le principe recommandé par le personnel d'étendre idéalement cette réserve à six mois, mais faute d'argent l'AMA ne peut guère se le permettre. La recommandation a été acceptée. Néanmoins, on est largement en dessous de l'entente de 2009 (deux mois). La proposition a été acceptée en principe, ce qui peut avoir de quoi rassurer. Lorsque ce sera possible, il faudra augmenter quelque peu la réserve. Avec toutes les dépenses extraordinaires qui s'annoncent (actuellement c'est l'enquête, auparavant c'était le dossier Landis, à l'avenir ce sera quelque chose d'autre), le Comité juge qu'une réserve de deux mois n'est pas suffisante. Les membres savent bien que de telles dépenses extraordinaires surviennent tout le temps. Afin d'y faire face, et comme elles font partie des activités de l'AMA, M. Ricci Bitti estime que la réserve doit être un peu plus élevée. Selon lui, une réserve de quatre mois serait adéquate. Le personnel recommande six mois.

Pour revenir sur le commentaire final, le Comité Finance et Administration a refait tous les exercices de budgétisation, mais le chiffre de 2 % ne permettrait pas à l'AMA de respecter la limite d'un demi-million de dollars imposée pour la réserve. Voilà ce qui explique les trois options présentées. En 2017, une telle option serait envisageable.

Comme il l'a mentionné plus tôt, 2016 s'annonce comme une année spéciale, puisqu'il s'agit d'une année olympique. Il n'est pas très optimiste quant au respect du budget dans le contexte des Jeux olympiques de Rio. Il faut notamment faire face à trois dépenses extraordinaires : les Jeux, la conférence des ORAD (qui est vitale) et le rétablissement de la réserve pour les litiges, réclamée avec insistance. Le Comité Finance et Administration a cru possible de puiser dans la réserve pour les litiges puisqu'il s'agit d'une réserve, mais M^{me} Widvey a raison : cela n'est pas souhaitable. Jugeant toutefois que c'était le seul moyen

qui lui restait, le Comité sait pertinemment qu'il lui faudra rétablir cette réserve, et il souhaite le faire. Afin de faire face aux trois postes de dépense spéciaux, une hausse de 3 % du budget est donc nécessaire.

M. GENDALL se dit favorable à la hausse budgétaire de 3 % proposée. Il indique brièvement que le point de vue de l'Australie ne coïncide pas nécessairement avec celui de la Nouvelle-Zélande, mais qu'il doit parler au nom de l'Océanie. Les Australiens jugent essentiel de démontrer, en particulier aux gouvernements, comment cette hausse contribuera directement à la stratégie et à la mission de lutte contre le dopage plutôt qu'au financement pur et simple des mécanismes existants. C'est là un commentaire légitime. Cela dit, il appuie la hausse de 3 %.

Son deuxième point concerne la politique sur la réserve d'opération. Il reconnaît que la proposition d'augmenter les réserves financières relève d'une gestion prudente, et il accepte le besoin d'augmenter la réserve par rapport à son niveau actuel, trop restrictif. Cependant, dans la région Océanie, certains considèrent que cette proposition aurait pour effet d'immobiliser des sommes importantes, qui ne seront pas investies dans la lutte contre le dopage. Lorsqu'on considère les divers fonds et réserves de l'AMA, comme la réserve pour les litiges dont le rétablissement est proposé, ce sont plus de 10 millions de dollars US du fonds de roulement de l'AMA qui seraient ainsi paralysés. Au nom de son gouvernement et de ceux de la région Océanie, il souhaite qu'on envisage de mobiliser activement une partie de ces fonds. Ces gouvernements appuient néanmoins l'augmentation des réserves financières pour des motifs de saine gestion.

M. RICCI BITTI précise que la remarque au sujet de l'Australie concerne sans doute davantage le président que lui-même; sur le second point, il remercie M. Gendall de comprendre le besoin de réserves de capital ou d'opération plus confortables. Selon lui tout le monde est d'accord là-dessus. M^{me} Widvey a parlé de quatre mois, bien qu'actuellement ce ne soit pas le cas. Tout le monde admet que c'est un chiffre prudent, mais l'argent n'est pas disponible – non qu'il faille s'en inquiéter. La réserve de capital recommandée par le personnel est d'environ six mois, soit essentiellement 9,6 millions de dollars. C'est peut-être un chiffre un peu trop élevé, et qui ne sera sans doute pas atteint. Il s'agissait de discuter du principe, et il estime qu'une gestion prudente permettrait à l'AMA d'avoir une meilleure réserve d'opération. Peut-être que six mois, c'est trop, mais il faudrait au moins quatre mois. Le groupe avait parlé de quatre mois il y a plusieurs années. Deux mois, c'est quand même trop peu à son avis.

LE PRÉSIDENT se dit heureux de savoir que l'Australie et la Nouvelle-Zélande s'entendent sur un même montant de dépenses. Le point avancé par l'Australie rejoint passablement la remarque de M^{me} Widvey à propos des priorités d'accroissement du financement. Chaque année, les coûts augmentent et l'AMA est aux prises avec des fluctuations de change potentiellement substantielles. On ne peut donc pas dire que les coûts de l'AMA sont plafonnés. En cas d'augmentation, si de nouvelles priorités se font jour, il est important que l'AMA les reconnaisse. Le Comité exécutif devrait alors renvoyer la balle au Comité Finance et Administration en lui demandant une proposition sur ce qu'il convient de faire.

Pour ce qui est de la Grèce, la réunion du CAHAMA se tiendra-t-elle avant celle de l'AMA en novembre, afin que M^{me} Widvey soit en mesure de conseiller le Comité exécutif à ce propos?

Selon le président, une chose mérite d'être soulignée : après avoir créé la Commission indépendante et avoir estimé son coût éventuel, l'AMA a eu de la chance. En effet, dans deux secteurs d'activité (celui des standards et de l'harmonisation et celui de l'éducation), l'AMA n'a pas dépensé les fonds alloués; elle s'est ainsi retrouvée avec plus de 900 000 \$ de fonds non dépensés, ce qui lui permet, en combinaison avec les 300 000 \$ de la réserve pour les litiges, de financer la Commission indépendante – étant entendu que la ponction de 300 000 \$ dans la réserve pour les litiges devra être remboursée. Voilà qui ne pouvait mieux tomber pour l'AMA.

Enfin, pour ce qui est de la Commission indépendante et des critères, il sait que le Mouvement olympique souhaite en discuter également; il compte participer au sommet mentionné par le Professeur Erdener afin de connaître la teneur des discussions et des projets qui en découlent. À partir de cette information, les membres de l'AMA pourront se prononcer sur la manière dont l'organisation doit procéder, que ce soit selon un ensemble de règles ou selon différentes options. M. Ricci Bitti a répondu à la plupart des observations. Le Comité exécutif est-il d'accord pour présenter le budget 2016 au Conseil de fondation en novembre?

M. GOTTLIEB demande si le Comité exécutif entend recommander au Conseil de fondation en novembre une hausse de 3 % pour l'année suivante, étant entendu qu'il y aura discussion par la suite sur les budgets 2017 et 2018.

LE PRÉSIDENT est d'avis que l'AMA s'est vu demander de se projeter dans l'avenir, ce qui selon lui a été fait. Le Comité exécutif devra présenter au Conseil de fondation un budget clair qui prévoit une hausse des contributions, et les participants décideront s'ils sont d'accord ou non.

M. RICCI BITTI tient à préciser que, dans le budget révisé, les grosses économies au chapitre des standards et de l'harmonisation, qui impressionneront peut-être la ministre, ont en réalité une cause temporelle. Elles s'expliquent par la mise en œuvre plus lente que prévu du Code, ce qui n'a peut-être pas été expliqué assez clairement.

LE PRÉSIDENT remercie M. Ricci Bitti et demande si les membres sont tous satisfaits de la proposition. Le Comité exécutif se penchera sur ce sujet à Colorado Springs en novembre.

DÉCISION

Le projet de budget 2016 à présenter au Conseil de fondation en novembre est approuvé.

– **4.7 Sélection des auditeurs pour 2016**

DÉCISION

La proposition de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers au titre d'auditeurs pour la période 2016-2018 est approuvée.

5. Code mondial antidopage

– **5.1 Mise à jour sur la conformité**

LE PRÉSIDENT renvoie le Comité exécutif à la position mise à jour des divers partenaires en matière de conformité. Le Comité exécutif s'est occupé principalement des FI précédemment. Il en reste une ou deux autres. Il demande à M. Niggli de présenter le point, et se dit très heureux d'accueillir M. Bouchard, président du Comité de révision de la conformité. On lui a dit que M. Bouchard préside un comité très efficace, et que c'est une partie très importante du travail de l'Agence.

M. NIGGLI renvoie les membres aux documents et au rapport inclus dans leurs dossiers. Depuis la rédaction du rapport, le Comité de révision de la conformité a tenu une réunion; M. Bouchard va présenter un état de l'avancement des travaux. La direction a poursuivi la mise en œuvre d'un programme de conformité, comme il en a été question lors de la réunion précédente; le Comité est pleinement opérationnel; le groupe de travail interne se réunit toutes les deux semaines pour s'occuper des affaires courantes et travailler à la mise en œuvre du processus de conformité; et la direction est en train de créer un questionnaire destiné à toutes les OAD (ce questionnaire a fait l'objet de discussions pour la première fois avec le Comité de révision de la conformité et sera présenté en novembre au Conseil de

fondation). La direction travaille aussi à faire accréditer l'ensemble du processus par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), conformément au plan.

L'AMA travaille encore à s'assurer que tous les signataires du Code ont des règles en place et que celles-ci sont conformes au Code; cela est demeuré le principal sujet de discussion. Il n'y a pas encore eu de discussions sur la qualité du programme; il s'agit de la prochaine étape, qui portera aussi sur le questionnaire et le processus.

M. Bouchard va maintenant résumer les discussions qui ont eu lieu à la réunion du Comité de révision de la conformité, notamment sur la question de la publication en ligne des règles, ainsi que sur une question particulière soumise aux membres et débattue par le groupe de travail, à savoir le recours par certaines organisations à des laboratoires non accrédités.

M. BOUCHARD remercie le président et M. Niggli. Le président a raison de penser qu'il s'agit d'un excellent comité formé de membres solides, et il en profite pour remercier tous les membres pour leur dévouement; après quoi il entreprend son compte rendu. Son exposé est assez long, mais il importe de bien rendre compte des points débattus à la réunion du 4 septembre.

Un certain nombre d'éléments ressortent particulièrement, et il va les décrire avant d'exposer les opinions du comité. Il y a eu un compte rendu sur la mise en œuvre du Code mondial antidopage de 2015 par les signataires, ainsi qu'un état des progrès accomplis par les signataires déclarés non conformes lors de la réunion précédente du Conseil de fondation. Les membres ont aussi été informés sur les progrès accomplis par d'autres signataires quant à la conformité au Code; ces signataires n'avaient pas été déclarés non conformes lors de la réunion précédente du Conseil de fondation. Le Comité a suivi les progrès accomplis par l'AMA dans la mise en œuvre des différents éléments du programme de surveillance; il a été informé sur divers sujets et a fait quelques recommandations, dont M. Niggli a fait mention précédemment. D'abord, le Comité a été informé du processus d'accréditation ISO, ainsi que des efforts de l'AMA visant à engager le dialogue avec certaines FI pour les aider à mettre en œuvre tous les aspects du Code. Les discussions du Comité ont aussi porté sur une première version provisoire du questionnaire que les signataires devront remplir afin d'aider l'AMA à surveiller la mise en œuvre de tous les aspects du Code. Le Comité a aussi discuté d'un sujet important, qui a suscité plusieurs questions lors de la réunion du Conseil de fondation en mai : celui des sanctions à imposer aux signataires déclarés par l'AMA non conformes au Code mondial antidopage 2015.

Comme il l'a indiqué tout à l'heure, il va maintenant reprendre chacun de ces éléments et exposer aux membres l'opinion du Comité de révision de la conformité. Sur la question de la conformité des signataires, le Comité est convaincu que, plus de deux ans après l'adoption du Code, le temps est venu de se montrer plus exigeant envers les signataires qui ne sont toujours pas conformes. Le Comité considère que le fait de maintenir le dialogue avec l'AMA, de discuter d'ébauches de règles ou de législation et de continuer de progresser vers une pleine conformité est un bon signe, et que l'AMA doit continuer de faciliter ces discussions. Il n'en reste pas moins, selon le Comité, qu'il faut évaluer les signataires selon leurs résultats. Les signataires ont-ils respecté ou non les exigences du Code de 2015? Le Comité pense qu'il est temps de relever la barre. Pour être déclarés conformes, les signataires doivent respecter toutes les exigences du Code. C'est ainsi que le Comité voit les choses à la veille des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation en novembre. Les membres peuvent donc s'attendre à ce que le Comité de révision de la conformité recommande, à la réunion de novembre, que les signataires soient déclarés non conformes s'ils ne respectent pas toutes les exigences du Code. Le Comité envisage de laisser la porte ouverte pour certaines exceptions, mais à peine. Les exceptions devront être justifiées par des circonstances vraiment extraordinaires; et pour toute exception consentie par le Comité, celui-ci recommandera que le signataire soit placé sur une liste de surveillance et qu'il fasse en sorte de devenir conforme dans les quatre mois menant à la réunion du Conseil de fondation en mars. Par conséquent, lors des prochaines réunions du Comité exécutif et du

Conseil de fondation, le Comité soumettra pour approbation une liste de signataires qui, depuis la réunion de mai, ont été jugés conformes (auquel cas ils seront inscrits en vert), déclarés non conformes (inscrits en rouge), ou à placer sur une liste de surveillance (inscrits en orange); dans ce dernier cas, les signataires seront déclarés non conformes si le problème n'est pas résolu d'ici la fin de mars. La liste des pays qui tombent dans ces différentes catégories se trouve à l'annexe 5.1. Une FI est également indiquée, non dans la liste mais dans l'annexe. L'AMA a écrit à tous les signataires pour les informer du besoin et de l'urgence de résoudre les problèmes qui subsistent. Cette lettre donne aux signataires l'occasion de résoudre ces problèmes dans les prochaines semaines. Avant la réunion de novembre, le Comité de révision de la conformité se réunira de nouveau et examinera les mesures prises par les signataires par suite de la lettre, avant de finaliser la liste et les recommandations à présenter au Comité exécutif et au Conseil de fondation.

Dans le cadre de ses discussions sur la conformité, le Comité s'est aussi penché sur le recours à des laboratoires non accrédités par certains pays. L'utilisation de laboratoires accrédités est un élément important du Code; les signataires sont tenus de travailler avec des laboratoires accrédités afin d'être conformes au Code et de garantir des données transparentes et fiables. C'est pourquoi l'AMA a écrit à tous les pays concernés pour leur demander de confirmer qu'une telle pratique cesse immédiatement. La réponse à ces lettres sera prise en compte pour établir la liste des signataires que le Comité recommandera de déclarer non conformes lors des réunions de novembre. Ces pays ne font pas partie de la liste de l'annexe 5.1, mais pourraient y être ajoutés selon la réponse qu'ils auront donnée aux lettres en question.

Pendant la deuxième partie de la réunion, comme il a été dit, le Comité s'est penché sur certains éléments de surveillance de la conformité au nouveau Code. Il a révisé le questionnaire que l'AMA prévoit envoyer aux signataires dans le but de déterminer le degré de conformité. La préparation de ce questionnaire a exigé du personnel de l'AMA un travail remarquable et minutieux; bien franchement, cela n'a pas été une tâche facile. Comme le programme de surveillance s'intéresse à la qualité des mesures de conformité, le questionnaire doit couvrir toutes les exigences clés du Code. En somme, le défi pour l'AMA était de trouver un juste équilibre : poser toutes les bonnes questions, tout en évitant de rendre le questionnaire indigeste pour les signataires, surtout ceux dont les moyens administratifs sont limités. Le Comité de révision de la conformité a aussi formulé à l'intention de l'AMA les conseils (ou recommandations) suivants : présenter certaines des questions tous les deux ou trois ans plutôt que chaque année; tester préalablement le questionnaire auprès de partenaires; soutenir les petites organisations; et produire des versions en ligne et papier. D'autres commentaires sur des questions particulières ont aussi été transmis à l'AMA, et les membres devraient voir prochainement la deuxième version provisoire du questionnaire. Le Comité reconnaît qu'il ne faut pas tarder à envoyer le questionnaire aux signataires, mais a jugé nécessaire d'apporter d'abord quelques modifications.

Pendant la troisième partie de la réunion, les discussions ont porté sur les sanctions à imposer aux signataires déclarés non conformes. À la réunion du Conseil de fondation en mai, plusieurs questions avaient été soulevées sur les conséquences pour un signataire d'être déclaré non conforme. Ces questions ont été référées à des membres du Conseil de fondation, à titre de représentants d'organisations sportives ou de gouvernements. Plusieurs organisations ont déjà établi des sanctions qui pourraient être imposées, et disent avoir la flexibilité voulue pour en définir d'autres. L'importance des sanctions pour les signataires déclarés non conformes deviendra de plus en plus grande à l'avenir. Quelles mesures les organisations sont-elles prêtes à prendre à l'endroit des signataires déclarés non conformes? Cette question sera probablement abordée à la réunion de novembre, et elle est jugée cruciale pour le Comité de révision de la conformité. C'est dans ce contexte que le Comité a demandé à l'AMA d'examiner les types de mesures déjà prévues par différentes organisations. Il a aussi demandé au personnel de l'AMA d'envisager des sanctions qui pourraient être appliquées par l'Agence. Le Comité juge très important que l'Agence donne

l'exemple en adoptant des sanctions à imposer aux signataires déclarés non conformes. Les sanctions envisagées par le Comité de révision de la conformité et qui pourraient être proposées au Comité exécutif et au Conseil de fondation sont notamment les suivantes : modifier les statuts de l'AMA de manière à exclure du Comité exécutif et du Conseil de fondation ou des comités permanents de l'AMA les représentants de signataires non conformes; communiquer activement (et il insiste sur le mot « activement ») au public, une ou deux fois par année, la liste des signataires conformes, placés sur la liste de surveillance ou déclarés non conformes; écrire au CIO et au Comité international paralympique (CIP), aux FI et à l'UNESCO pour les inciter à imposer des sanctions; et exhorter les gouvernements à ne pas favoriser la candidature de signataires non conformes pour la tenue de compétitions. C'est là une liste non exhaustive des sanctions que pourrait proposer le Comité de révision de la conformité; celui-ci doit se réunir de nouveau d'ici novembre, et pourrait avoir une liste plus définitive ou présenter aux membres certaines pratiques exemplaires ou options potentielles.

Pour le Comité de révision de la conformité, les prochaines étapes consistent à revenir en novembre avec une liste de recommandations concernant la non-conformité; avec des recommandations sur la liste de surveillance, ou liste orange, qui accorde aux signataires qui y figurent un délai de quatre mois pour corriger la situation; avec une proposition de modification des statuts de l'AMA afin d'y intégrer des sanctions à l'endroit de signataires non conformes; et avec un document de travail sur des mesures que les partenaires de l'AMA pourraient adopter en cas de non-conformité. Voilà qui termine son compte rendu. Il se dit prêt à répondre aux questions et à prendre note des observations des membres.

LE PRÉSIDENT indique que M. Bouchard a présenté avec clarté des enjeux qui apparaissent lointains lorsque l'exercice a été entrepris, mais dont l'échéance se rapproche. Il demande un petit éclaircissement : si un laboratoire accrédité est établi sur le territoire d'un partenaire non conforme, la sanction s'appliquera-t-elle au laboratoire également? La question lui semble pertinente.

M. BOUCHARD répond que cette situation est déjà prévue dans les règles des standards internationaux. Une des sanctions consiste à ne pas accorder ou maintenir l'accréditation d'un laboratoire situé dans un pays non conforme. Il a effectivement omis ce détail, croyant que les participants étaient déjà au courant de cette sanction potentielle.

M^{ME} WIDVEY remercie M. Bouchard d'avoir fait ainsi le point sur le sujet de la conformité. L'Europe se préoccupe du fait que des signataires européens soient déclarés non conformes dans la mise à jour sur la conformité. Elle assure aux membres et à l'AMA que les autorités européennes font tout ce qu'elles peuvent pour veiller à la pleine conformité au Code. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les processus législatifs peuvent être lents. Elle a reçu de six des dix pays qui figurent sur la liste (l'Andorre, la Belgique, la France, la Hongrie, la Roumanie et la Slovaquie) l'assurance que les mesures de conformité sont en bonne voie. Veiller au respect du Code est l'une des missions essentielles de l'AMA, et cela implique d'aider les partenaires à mettre sur pied des programmes conformes aux exigences du Code. Le Conseil de l'Europe et les ONAD en Europe sont désireux de contribuer à cet effort, qui va également dans le sens du mandat du groupe de travail sur la conformité récemment créé par le Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe et l'AMA, avec l'aide de l'Agence antidopage du Royaume-Uni, ont contribué à la création d'une organisation antidopage en Biélorussie.

LE PRÉSIDENT indique que selon l'expérience récente auprès d'un petit nombre de FI ou d'ONAD, l'AMA a pu régler proactivement des problèmes en s'adressant directement aux FI pour les informer qu'elles n'étaient pas conformes sur des points mineurs et pour les inciter à revoir leur position, et presque à tout coup les choses se sont réglées très rapidement. L'AMA a aussi identifié six (en réalité cinq) ONAD qui n'avaient rien fait pendant des années malgré plusieurs rappels, et les a déclarées non conformes; et avant que l'AMA ait terminé la démarche consistant à informer le CIO et les organisations responsables de grandes manifestations que ces ONAD n'étaient pas conformes, celles-ci étaient toutes devenues.

Jusqu'à présent, l'AMA a un excellent taux de succès. Le cas présent est plus compliqué, car la liste comporte des nations sportives assez importantes. Le 8 septembre, l'AMA a écrit à tous les pays en cause; à ceux qui disposent de laboratoires, l'AMA a spécifiquement indiqué le problème d'accréditation. On ne peut qu'espérer que ces pays fassent des progrès d'ici l'échéance de la fin octobre, et que la liste des recommandations de M. Bouchard soit bien plus courte qu'elle ne l'est actuellement. Le président se dit très heureux de savoir que le Conseil de l'Europe et les autorités européennes font pression sur les pays en cause, car souvent, selon son expérience, il peut s'agir d'une question de personnalité ou de l'immobilisme d'une seule personne, et dans certains cas le problème peut être résolu assez rapidement. L'AMA a toutefois des problèmes avec un ou deux pays importants; c'est une réalité dont il est parfaitement au courant, et d'ailleurs le cas du Brésil a été abordé ce matin. L'ONAD du Brésil, quelles qu'en soient les raisons, n'est pas conforme depuis très longtemps. Elle n'a même pas adopté de règles appropriées pour la version précédente du Code, et l'AMA veut maintenant qu'elle se donne des règles qui correspondent au Code 2015. Ce qui est tout aussi embarrassant, c'est la disposition qui retirerait l'accréditation du laboratoire de Rio, que l'AMA a travaillé d'arrache-pied pour obtenir sachant que, dans le contexte des Jeux olympiques, l'AMA n'est plus concernée; c'est le CIO qui prend en charge les installations antidopage. Il s'agit d'un problème majeur que l'AMA doit tenter de résoudre. Le professeur Henrique de Rose a déjà signalé l'existence de problèmes de structures au Brésil; il est en fait très difficile d'amener le gouvernement à assumer ses responsabilités. Il a demandé l'aide du comité organisateur à ce sujet, mais il n'est pas certain que celui-ci aura plus de succès que l'AMA n'en a eu jusqu'à maintenant. Il aimerait bien imaginer une stratégie au cours des prochaines semaines en ce qui concerne le Brésil. Il se souvient personnellement du cas de l'Espagne, où une décision de candidature aux Jeux olympiques devait être prise en 2013; à titre de président de la commission d'évaluation, il avait fait savoir aux représentants de l'Espagne qu'à moins d'adopter une législation avant le 15 juin de cette année-là, l'Espagne ne serait pas en mesure de participer à la réunion technique organisée par le CIO et de présenter sa candidature pour les Jeux olympiques. Et comme par enchantement, le parlement a adopté la législation. Il n'est pas certain que les choses se passeront aussi facilement à l'avenir.

Il demande aux membres de réfléchir à la recommandation de placer des pays sur une liste de surveillance, avec en principe un échéancier, à établir vraisemblablement pays par pays. Les dates butoirs ne seraient pas forcément les mêmes pour tous les pays; l'AMA tiendrait compte par exemple du processus parlementaire de tel ou tel pays afin de lui imposer un certain calendrier. Le délai de conformité pourrait s'en trouver allongé, et il faudrait peut-être deux ans et demi avant que les pays aient approuvé le Code 2015. Le temps est sans doute venu de fixer une limite et de s'y tenir avec fermeté. Il invite les membres à envisager aussi les réactions probables de certains membres du Conseil de fondation qui seraient favorables à cette idée. Ce serait là une solution de facilité, et peut-être pas la meilleure. Il y a là toute une gamme d'enjeux.

Il demande aux membres de s'occuper en priorité du cas du Brésil. Le professeur Henrique pourrait-il faire quelque chose pour aider l'AMA?

LE PROFESSEUR HENRIQUE DE ROSE affirme que selon lui personne n'est au courant de la situation au Brésil. Le problème est que la lettre a été envoyée à l'ABCD et que le directeur général de cette organisation n'a pas fait avancer le dossier. À son avis, les chances seraient bien meilleures si l'AMA envoyait copie de la lettre aux organisateurs de Rio 2016, en insistant sur la nécessité d'agir très vite avec le gouvernement pour résoudre le problème. Il a essayé de comprendre le problème concernant la conformité, mais n'a pas réussi à obtenir une réponse à ce sujet. Quoi qu'il en soit, il lui semble impensable que, mises au courant du problème, les personnes responsables ne créent pas un groupe de travail pour trouver une solution. Il est un peu inquiet du fait que, si l'on s'adresse seulement à la *Casa Civil* et non aux organisateurs de Rio 2016, le gouvernement sente moins de pression pour résoudre le problème. Détail important, cette information n'est pas connue du public au Brésil. Si elle l'était, on réclamerait du gouvernement qu'il prenne

position. Voilà en effet comment les choses fonctionnent dans son pays : le gouvernement bouge quand la population descend dans la rue. La seule chose qu'il demande, c'est de tenter d'amener les organisateurs de Rio 2016 à participer aux discussions et à la décision, dans la mesure du possible. Il est question d'un organisme semi-gouvernemental qui regroupe tous les paliers de gouvernement afin de travailler exclusivement pour Rio 2016; une entité aussi puissante aurait les moyens de faire bouger les choses. Il a été consulté à son arrivée, car il avait été informé du problème par le CIO; ses interlocuteurs ont été étonnés, car ils n'en avaient jamais entendu parler. Selon lui, les organisateurs de Rio 2016 doivent être mis à contribution et l'AMA doit essayer d'attirer l'attention sur la situation afin de pousser le gouvernement à réagir.

M. RICCI BITTI convient qu'une lettre officielle au comité organisateur pourrait aider, mais il lui est difficile de supposer que celui-ci n'est pas au courant du problème puisque le groupe de travail du CIO l'a rencontré à de nombreuses reprises.

LE PRÉSIDENT indique que l'AMA n'entend pas fomenter une révolution dans les rues de Rio dans l'espoir de faire mettre en place une politique antidopage. Pour mémoire, il dit avoir rencontré le 21 juillet le ministre des Sports, qui lui a promis de s'occuper de la question, mais n'a rien fait. Il a soulevé la question lors de la précédente réunion de la commission exécutive du CIO avec le comité organisateur de Rio 2016, et il ne s'est rien passé. On pourrait envoyer copie de la lettre aux organisateurs de Rio 2016, et il est question de le faire, mais l'AMA doit d'abord prendre deux mesures. Premièrement, après discussion avec les membres du groupe de travail, l'AMA doit déterminer très rapidement qui il faut rencontrer au Brésil, et qui a effectivement le pouvoir et la volonté d'agir à ce sujet. L'AMA invitera le comité organisateur à collaborer avec elle dans ce dossier, puis se rendra au Brésil pour tenter de résoudre le problème. Il a demandé l'appui de ses collègues du CIO, et il demandera au président du CIO d'appuyer l'AMA dans ses efforts. Du point de vue du CIO, la perte de l'accréditation d'un laboratoire serait désastreuse, de même que la non-conformité des règles de l'OAD nationale; peut-être une offensive commune du CIO et de l'AMA parviendrait-elle à faire débloquer le dossier. Le temps commence à presser. Une réunion est prévue en novembre, et l'AMA devra alors faire quelque chose. À propos de la suggestion de M. Bouchard de critiquer publiquement des partenaires, l'annonce de la non-conformité du Brésil retiendra l'attention du monde entier le 16 novembre, car la nouvelle fera probablement les manchettes. L'AMA a besoin de savoir si l'on est prêt à accepter une autre période d'attente de quatre mois et si le calendrier fonctionnera; c'est une situation très difficile pour tout comité organisateur. Selon sa compréhension, la commission de coordination du CIO a un avantage : elle traite avec le maire de Rio – ce qui est très différent que d'avoir pour interlocuteur le gouvernement à Brasilia.

LE D' STOFILÉ précise que son intervention ne vise pas le Brésil en particulier; il veut parler du problème de la non-conformité, de ses causes possibles et de la manière d'aborder la question. Il admet que les gouvernements doivent se plier aux processus législatifs. Il accepte l'idée d'exercer des pressions, notamment par le biais de la population, mais n'est pas convaincu que ce soit le meilleur moyen. Au contraire, il croit que l'AMA doit s'en remettre essentiellement aux FN du pays. On ne peut guère s'attendre à ce qu'une population, que ce soit celle du Brésil, du Kenya ou du Congo (il revient tout juste de Brazzaville), soit informée sur ces enjeux au jour le jour. Ce ne sont pas des choses qui intéressent les gens ordinaires. Par contre, les FN devraient s'y intéresser en permanence. Elles sont au cœur de tous ces enjeux, que ce soit la préparation des sportifs, la surveillance des laboratoires, l'efficacité ou la conformité : ce sont elles les principaux clients et, à ce titre, elles doivent prendre leurs responsabilités. Il s'est toujours demandé, surtout après son horrible expérience à Brazzaville, si l'AMA avait effectué un audit des moyens dont disposent les FN dans ces pays, et évalué si ces fédérations étaient aussi dynamiques qu'elles le devraient, afin de comprendre pourquoi il y a autant de problèmes. Ce sont elles qui doivent être les principaux moteurs d'action, et qui doivent faire pression sur le parlement en vue d'accélérer les choses. Il sait que son pays a des processus très lourds, surtout à l'étape de la ratification; il est nécessaire de le relancer, voire de le harceler, et qui

de mieux placé pour le faire que les fédérations elles-mêmes, autrement dit les sportifs et les administrateurs? Ce n'est évidemment pas une mère, du fond de son village, qui devrait savoir si la fédération de rugby est conforme ou non; elle n'a aucun intérêt pour ce genre de choses. En fait, peut-être néglige-t-on le plus important pilier en matière de conformité : les participants, les professionnels et les fédérations. Certes, il ne connaît pas l'état de la situation dans le monde entier, mais dans certaines parties du monde, oui. La faiblesse de ce pilier doit être dénoncée, car il n'est certainement pas ce qu'il devrait être. Par ailleurs, si une personne quitte le gouvernement, elle a d'autres préoccupations et pourrait ne pas se souvenir des discussions qu'elle a eues, à moins que quelqu'un ne la relance. Il soutient qu'il incombe clairement au CIO et aux organismes publics de surveiller ensemble les autorités afin de faire avancer les choses, et au CIO de veiller au dynamisme des intervenants qu'il vient d'évoquer, afin que ceux-ci fassent à leur tour pression sur les gouvernements pour qu'ils agissent.

M. MOSES revient sur la description de ce qui se passe au Brésil, avec les problèmes de laboratoire et de conformité. Il est bien placé pour comprendre la situation, car il a connu un problème semblable avec le prix sportif Laureus. Une communication directe avait été établie avec le gouverneur de l'État de Rio, et le financement et tout le reste avaient disparu, d'où une situation très difficile. Il est d'avis que les gens sur le terrain et le CIO doivent faire quelque chose; il est inquiet de la réaction des journaux si la mauvaise nouvelle venait à être connue. Le laboratoire du Brésil n'est-il pas certifié par l'AMA? Selon lui, l'AMA est très exposée puisqu'elle est chargée de la certification et que, quelles que soient les circonstances, son image risque d'en souffrir. La suggestion de pousser le CIO à intervenir directement est très importante, et ce ne serait pas la première fois; qu'on pense seulement à ce qui s'est produit à la Coupe du Monde de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), lorsque les contrôles antidopage n'ont pas été possibles au Brésil. Si le problème n'est pas réglé, on pourra penser que le CIO et l'AMA ne prennent pas au sérieux les contrôles aux Jeux olympiques. Il faut donc s'adresser au plus haut niveau. Si l'AMA pouvait penser à une solution d'ici novembre, faire bouger les choses et rétablir la situation, ce serait excellent; autrement, il y a tout lieu de craindre un désastre de relations publiques, qui éclabousserait particulièrement l'AMA.

M. ESTANGUET appuie ces propos. Il a déjà mentionné que la crédibilité du système dépend aussi de laboratoires de qualité et qu'il faut veiller à ce qu'il y ait au moins un laboratoire performant dans chaque continent. Il convient que des sanctions potentielles à l'encontre des laboratoires peuvent être un moyen de faire pression sur les ONAD, mais on doit garder à l'esprit qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'AMA de perdre le concours de gros laboratoires sur différents continents. Il s'agit là d'un point critique et, du point de vue des sportifs et pour des raisons d'équité, il faut s'assurer d'avoir sur chaque continent un laboratoire de qualité capable d'effectuer de bonnes analyses.

LE PRÉSIDENT se dit d'accord avec ce point de vue. L'AMA pourrait en venir à retirer des accréditations à titre de mesure administrative parce que des tiers ne feraient pas leur travail dans tel ou tel pays. Avant la prochaine réunion du Comité de révision de la conformité, M. Bouchard pourrait vouloir y réfléchir étant donné que d'énormes efforts ont été investis pour accorder des accréditations aux laboratoires et les maintenir, d'autant plus que ces laboratoires jouent un rôle central dans la mission de l'AMA.

M. GOTTLIEB revient sur les propos de sa collègue norvégienne concernant le mandat des comités. Il serait déraisonnable de demander au Comité de révision de la conformité, dont la tâche essentielle est de faire rapport au Comité exécutif, d'assumer la responsabilité des conséquences possibles sur les laboratoires. Ce que l'AMA doit attendre du Comité, c'est que celui-ci se prononce sur l'état de conformité ou de non-conformité; il revient ensuite à l'AMA ou au CIO de déterminer ce qu'il convient de faire et, s'il y a lieu, de modifier le Code ou les standards. Les mesures qui s'imposent viendront ensuite. La question actuellement posée porte sur la conformité, et non sur ses conséquences; cet aspect des choses ne concerne pas M. Bouchard et son comité.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique qu'il y a lieu de s'interroger sur la politique actuelle, car l'article 4.4 du Standard international pour les laboratoires (SIL) stipule que, pour que l'accréditation d'un laboratoire soit maintenue, l'ONAD et/ou le CNO doivent respecter le Code. On pourrait vouloir reconsidérer cette politique; l'AMA pourrait vouloir y réfléchir et demander au groupe d'experts Laboratoires de reconsidérer la nécessité de cette exigence dans le SIL. Ce serait peut-être une autre piste de solution. Il ne demande pas une réponse de la part du D^r Rabin, mais il pense que c'est là que réside le problème concernant les laboratoires.

LE PRÉSIDENT répond que son collègue vient de reformuler d'une manière nettement plus légaliste le point de vue que lui-même essaie de faire valoir. Il n'est pas entièrement d'accord avec M. Gottlieb sur le fait qu'il ne doit pas tenir compte des répercussions possibles d'une non-conformité. Selon lui, une non-conformité pourrait entraîner l'impossibilité de tenir les Jeux olympiques au Brésil; cet enjeu est donc d'une très grande importance. L'AMA doit faire en sorte que les organisateurs de Rio 2016 soient pleinement informés de la situation. Lui-même compte soulever la question auprès du CIO. Il pense que ce serait utile si l'on pouvait produire des copies du rapport présenté par M. Bouchard ce matin et les remettre immédiatement à tous les membres du Comité exécutif. Avant qu'il aille s'adresser au président du CIO, les représentants du CIO présents pourraient commencer à se demander comment l'AMA pourrait collaborer avec le CIO dans ce dossier. Pour ce qui est des autres pays sur la liste, le Conseil de l'Europe et les autorités européennes pourraient travailler avec eux; les représentants des pays ayant des problèmes doivent être informés des intentions de l'AMA, à savoir qu'au pire ou au mieux – selon le point de vue de chacun – il y aura un délai de quatre mois, après quoi des sanctions seront prises. Le CIO doit présenter une liste de villes et de pays qui poseront leur candidature pour la tenue des Jeux olympiques de 2024. L'AMA navigue vraiment en eaux troubles et devra composer de son mieux avec les événements.

LE D^r STOFILÉ reconnaît que, bien qu'étant l'ambassadeur de son pays en Allemagne, il n'est pas connu pour son langage diplomatique. Ce que l'AMA est en train de faire, c'est ce qu'elle a toujours fait dans le passé : masquer les problèmes plutôt que d'aller au fond des choses. En 11 ans, il a entendu en tant que membre du Comité exécutif de l'AMA bien des gens faire toutes sortes de belles promesses impossibles à honorer. Combien de promesses ont été faites aux réunions du Comité exécutif ou du Conseil de fondation, et n'ont jamais été réalisées? Elles ne l'ont pas été précisément parce que leurs auteurs ne faisaient que parler, sans détenir un mandat de quiconque ni représenter qui que ce soit. L'AMA s'est contentée de piétiner au lieu d'aller de l'avant. Il a vu bien des gens – prétendument des leaders traditionnels de certaines fédérations – qui sont en place depuis toujours et qui ne savent rien de la vie des sportifs, de leurs besoins et des obligations légales qu'ils ont d'exceller sans se doper, sans tricher et sans mettre quiconque dans l'embarras. Ils n'en savent rien parce qu'ils trônent là, au sommet de l'Olympe (sans vouloir en rien offenser les Grecs), en train de discourir et de pontifier. Le professeur Henrique de Rose a dit ignorer l'origine de ces faits parce que personne au Brésil n'est au courant. Comment se fait-il? Ces questions ont été abordées à d'innombrables reprises. Où sont allés les rapports? Qui les a reçus? Comment expliquer cette inaction? Et il ne parle pas spécifiquement du Brésil; il ne fait que donner un exemple. De nombreux pays sont dans cette situation, en particulier sur le continent dont il est originaire. Il souhaite relancer les gouvernements sur les questions de législation, mais surtout promouvoir la démocratisation des structures au sein du Mouvement sportif. Ces structures devraient être vivantes et s'occuper activement des vrais enjeux.

LE PRÉSIDENT remercie le D^r Stofile pour son commentaire. Pour ce qui est des problèmes de conformité, la suggestion de dénoncer publiquement certaines situations a sans doute du mérite; du point de vue de l'AMA, cela contribuerait à répondre aux critiques

du D^r Stofile. Il remercie M. Bouchard d'avoir mis du piquant dans la matinée. Il constate qu'il reste beaucoup de travail à faire d'ici la réunion de Colorado Springs.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la mise en œuvre du Code mondial antidopage.

6. Science

– 6.1 Rapport de la présidente du Comité Santé, médecine et recherche

M^{ME} FOURNEYRON informe les membres que le Comité Santé, médecine et recherche s'est réuni les 1^{er} et 2 septembre au siège social de l'AMA à Montréal. La réunion a été très fructueuse, constructive et intense, et beaucoup de décisions importantes ont été prises; elle tient à remercier chaleureusement les experts du Comité, très mobilisés dans la lutte contre le dopage et dans la protection du sport propre. Au risque de se répéter, elle souligne que l'AMA a bien de la chance de compter au sein de ses groupes d'experts certains des meilleurs spécialistes mondiaux, par exemple le professeur Ted Friedman, président du panel sur le dopage génétique et récipiendaire du très prestigieux prix du Japon 2015 pour sa contribution au domaine de la thérapie génétique. C'est un privilège pour l'AMA de pouvoir s'appuyer sur de telles sommités mondiales dans ses travaux sur la lutte antidopage. Elle remercie aussi chaleureusement tous les présidents des groupes d'experts, lesquels n'ont ménagé ni leur temps ni leur dévouement. Il convient d'apprécier leurs efforts à leur juste valeur. Les quatre groupes d'experts ont aussi abattu un travail considérable pour préparer les recommandations à débattre aujourd'hui, ainsi que les recommandations à faire approuver par le Conseil de fondation lors de sa réunion de novembre. Elle remercie le service Science que dirige le D^r Rabin, qui a accompli un excellent travail pendant toute l'année, et sur tous les fronts.

Il s'agissait de sa toute première réunion du Comité Santé, médecine et recherche – une lourde responsabilité, d'autant plus qu'elle coïncidait avec une période spéciale et sensible pour le Comité et pour l'AMA. C'est là un des messages qu'elle a voulu transmettre aux membres du Comité, message qu'elle souhaite résumer brièvement ici. L'efficacité de la lutte contre le dopage dans le sport retient beaucoup l'attention ces temps-ci; elle est d'ailleurs en butte à de violentes critiques dans les médias, comme l'a souligné le directeur général dans son compte rendu. Ces attaques mettent en cause la crédibilité de l'Agence, et plus généralement celle de la lutte contre le dopage dans le sport. Sans vouloir dramatiser, elle pense que la lutte contre le dopage est plus que jamais mise au défi de prouver sa crédibilité et son efficacité. Comme elle l'a dit précédemment, l'heure est critique. Une grande part de la solidité, de la fiabilité et de la réputation de l'AMA repose sur les travaux du Comité Santé, médecine et recherche. Qu'il s'agisse des résultats des projets de recherche, de la Liste des interdictions ou de la qualité des laboratoires capables d'effectuer des analyses antidopage selon les meilleurs standards internationaux, le Comité se doit d'être irréprochable et avant-gardiste en tout temps, mais en particulier dans cette période difficile où la crédibilité, l'utilité et l'efficacité de l'AMA sont mises en doute. Une deuxième chose qui rend la situation délicate, c'est que l'AMA a reçu des sommes supplémentaires du fonds de recherche spécial. Le budget de recherche, qui représentait le quart du budget global de l'AMA, se rétrécit comme peau de chagrin depuis quelques années. Par exemple, il se chiffre cette année à 2,4 millions de dollars US, ce qui en fait le plus maigre de toute l'histoire. Cela n'a pas suscité de plaintes, car une somme additionnelle de 12 millions de dollars US a été allouée pour une période de trois ans, entre 2015 et 2017, sans qu'on sache vraiment à quoi s'en tenir pour la suite. Ce financement additionnel s'accompagne toutefois d'une responsabilité accrue. L'AMA doit montrer que ses investissements en recherche produisent des résultats tangibles et prouver qu'avec des ressources adéquates, elle peut trouver des solutions et réaliser des percées concrètes dans la détection du dopage. C'est la meilleure réponse que l'AMA peut opposer aux critiques récurrentes sur le prétendu manque d'efficacité du

programme antidopage. En passant, elle remercie chaleureusement les gouvernements qui se sont engagés à des contributions atteignant 6,5 millions de dollars US, ainsi que ceux qui ont déjà versé les fonds promis. Elle remercie aussi le président et le directeur général, qui ont travaillé d'arrache-pied pour négocier une entente sur la manière dont ce fonds spécial sera géré afin d'éviter les chevauchements entre projets de recherche et de maximiser l'efficacité de cet investissement. Elle compte revenir plus en détail sur le fonds de recherche spécial plus tard.

Dans ce contexte, tous les membres du Comité Santé, médecine et recherche sont très conscients de la responsabilité qui leur incombe, et en particulier des attentes énormes liées aux ressources supplémentaires qui viennent de leur être allouées. Le Comité n'a donc d'autre choix que d'en faire plus que jamais sur le plan de l'innovation et de la stratégie, et d'établir très clairement ses priorités. Ces deux mots-clés – innovation et stratégie – ont guidé les recommandations de projets de recherche soumis à l'approbation des membres aujourd'hui. La réunion porte surtout sur les changements à la Liste et sur la sélection des projets de recherche, et beaucoup de temps y sera consacré. Par ailleurs, bien que cela ne figure pas à l'ordre du jour, M^{me} Fourneyron compte présenter un très bref aperçu des principales réalisations abordées à la réunion du Comité Santé, médecine et recherche concernant les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), les laboratoires, le PBA et le groupe d'experts Dopage génétique.

Deux choses méritent d'être mentionnées à propos des AUT. Le groupe d'experts AUT travaille avec la Commission médicale du CIO à créer des scénarios potentiels d'examen de demande d'AUT pendant les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques de Rio l'an prochain. C'est là une tâche énorme et très importante. En 2015, on a observé une hausse de 60 % du nombre d'utilisateurs du système ADAMS pour les demandes d'AUT par rapport à l'année précédente, ce qui est très bon signe dans le contexte du développement du système ADAMS. Quant au PBA, c'est un outil très apprécié pour prendre de vitesse les tricheurs, mais il est encore à l'état embryonnaire. Trop peu de FI et d'ONAD l'utilisent pour surveiller leurs sportifs et pour détecter les indices de dopage. L'AMA doit l'améliorer afin de détecter des seuils encore plus faibles. Fruit d'importantes recherches, le PBA a été amélioré depuis son lancement par des efforts additionnels. Il mérite de demeurer une priorité de recherche. L'AMA se doit d'introduire de nouveaux groupes de biomarqueurs évolués. Des portions du fonds de recherche spécial sont prévues pour ces développements, ce qui est une bonne nouvelle. À propos du PBA et des AUT, elle tient à remercier le D^r Vernec, directeur médical de l'AMA, qui accomplit un travail remarquable sur ces deux fronts. Pour ce qui est du groupe d'experts Laboratoires de l'AMA, on compte 35 laboratoires accrédités par l'AMA dans le monde, soit trois de plus que l'an dernier : Rio, Ankara et Doha. Il n'y a plus de laboratoires en phase probatoire actuellement. Plusieurs visites sur place ont eu lieu au cours des 12 derniers mois. Quelques-unes visaient le laboratoire de Moscou, une tâche assignée au groupe par la Commission indépendante.

Pour ce qui est du dopage génétique, un seul point mérite d'être souligné : une avancée importante vers une nouvelle technique de dépistage efficace, par la D^r Anna Baoutina d'Australie. Il s'agit du premier test de dépistage du dopage génétique validé par l'AMA. Cette technique, qui sera mise à l'essai dans certains laboratoires de l'AMA, représente une percée considérable, qui pourrait avoir un fort impact à court terme. Elle termine ainsi son compte rendu, ajoutant qu'elle sera heureuse de répondre aux questions ou aux commentaires.

LE PRÉSIDENT souscrit aux éloges de M^{me} Fourneyron sur la qualité des experts dont dispose l'AMA. Il s'agit de sommités mondiales qui aident grandement l'AMA, et leur apport est tout à leur honneur et à celui de l'AMA.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du Comité Santé, médecine et recherche.

– 6.2 Liste des interdictions 2016

M^{ME} FOURNEYRON informe les membres que très peu de changements ont été apportés à la Liste. D'après les commentaires reçus des partenaires et des experts, c'est la première fois dans l'histoire de l'AMA qu'il y a aussi peu de changements à recommander à la réunion du Comité exécutif de septembre – ce qui ne signifie aucunement que le Comité Santé, médecine et recherche relâche sa vigilance. Selon elle, c'est plutôt que la Liste a atteint un certain degré de maturité; alors tant mieux, car cela laisse à l'AMA plus de temps pour diffuser des messages éducatifs. La Liste n'est pas pour autant une affaire classée; elle reste un document évolutif, car comme chacun sait, malheureusement, la créativité des tricheurs n'a pas de limites. D'ailleurs, deux importants dossiers sont toujours en suspens : les glucocorticoïdes et les narcotiques. Elle reviendra plus en détail sur ces deux points plus tard.

Elle souhaite d'abord signaler les différences entre la Liste de 2016 et celle de 2015; les produits en question sont surlignés en jaune à l'écran.

La première différence touche les substances interdites en tout temps, en compétition et hors compétition. À la section S2, la leuproréline remplace la triptoréline comme exemple universel de facteur de libération de la gonadotrophine chorionique et de l'hormone lutéinisante. À la section S4, les mimétiques de l'insuline ont été ajoutés à la Liste afin d'inclure tous les agonistes du récepteur de l'insuline. Les mimétiques de l'insuline sont en phase de développement clinique mais sont déjà disponibles illégalement, d'où la conclusion qu'il est très important d'interdire ces substances. Également à la section S4, le Comité recommande d'ajouter le meldonium (Mildronate) à la Liste des interdictions. Comme certains s'en souviennent sans doute, ce produit a déjà été sur la liste de surveillance. Le meldonium est un médicament cardioprotecteur et anti-ischémique; le programme de surveillance a démontré qu'il est largement utilisé par certains sportifs sans motif médical, aux fins de l'amélioration de la performance. C'est pourquoi il est recommandé de l'ajouter à la Liste des interdictions 2016. Toujours à la section S4, les inhibiteurs de l'anhydrase carbonique en application ophtalmique sont permis pour le traitement du glaucome. Également à mentionner le cas du clenbutérol, qui est toujours sur la Liste des interdictions. Elle est au courant des incertitudes sur le clenbutérol, car de nombreux cas de sportifs de haut niveau testés positifs à cette substance après avoir consommé de la viande contaminée ont été signalés, surtout en Chine, au Guatemala et au Mexique. Le D^r Rabin pourrait fournir de plus amples détails, car il s'est rendu au Mexique la semaine dernière.

Pour ce qui est des substances et méthodes interdites en compétition, la Liste reste inchangée, sauf qu'il est maintenant clair que la clonidine est permise étant donné qu'elle n'a pas d'effet stimulant.

En ce qui concerne les substances interdites dans certains sports, il y a la question de l'alcool en motocyclisme; après un examen attentif de la demande de la Fédération internationale de motocyclisme (FIM), cette fédération a été retirée de la liste des sports pour lesquels l'alcool est interdit à titre de produit dopant. L'AMA présume que la FIM encadrera la consommation d'alcool dans son propre règlement afin de mieux contrôler la concentration d'alcool dans le sang chez les pilotes.

Pour ce qui est du programme de surveillance, elle souligne deux changements importants. Le meldonium en a été retiré et a été ajouté à la Liste des interdictions, comme il a été dit précédemment. L'hydrocodone, le ratio morphine/codéine et le tapentadol ont également été retirés, la collecte de données ayant permis de tirer des conclusions claires.

Voilà pour les changements à la Liste des interdictions. Ce sont des changements minimes.

Parmi les sujets abordés par le Comité Santé, médecine et recherche en rapport avec la Liste des interdictions figure la question brûlante de la liste unique. M^{me} Fourneyron sait que cette liste est largement souhaitée, tant par les partenaires que par les sportifs. Il s'agit

d'avoir une seule liste dont toutes les catégories seraient interdites en tout temps. Ce serait plus commode pour tout le monde, et cela augmenterait grandement la clarté et la mise en œuvre de la Liste des interdictions. Toutefois, il y a loin de la coupe aux lèvres. Les avantages et les inconvénients d'une telle liste, ainsi que sa faisabilité, sont en cours d'examen détaillé par un groupe constitué du D^r Rabin, du D^r Vernec et du D^r Budgett du CIO. Il ne faut pas s'attendre à des conclusions prochaines. Deux catégories en particulier font controverse dans le contexte de la liste unique : les narcotiques et les glucocorticoïdes. Côté narcotiques, des discussions animées ont eu lieu au sein du groupe d'experts Liste à propos du tramadol, un analgésique très puissant. Il a été proposé de l'ajouter à la Liste des interdictions, car le programme de surveillance a révélé une sérieuse prévalence de son utilisation en cyclisme au cours des deux dernières années. Ce produit n'améliore pas la performance, mais il présente des risques pour la santé des sportifs. Néanmoins, les deux tiers des partenaires se sont dits en désaccord avec cette proposition. Il a donc été décidé que la discussion sur le tramadol fera partie l'an prochain d'une réflexion plus globale au sein du Comité Liste sur les narcotiques, les analgésiques et le traitement de la douleur chez les sportifs de haut niveau. Il est nécessaire d'adopter une approche plus large sur l'important sujet des narcotiques. À ce sujet, elle est heureuse d'informer les membres qu'un symposium sur le traitement de la douleur doit avoir lieu en 2016 sous l'égide du CIO. Il pourrait en ressortir des pistes intéressantes pour de futures décisions en rapport avec les narcotiques ainsi que dans le dossier de la liste unique.

Pour ce qui est des glucocorticoïdes, l'AMA recherche toujours activement des solutions, puisque la situation actuelle s'avère insatisfaisante pour tout le monde. Tous les experts du Comité Liste et du Comité Santé, médecine et recherche s'entendent pour dire que les glucocorticoïdes améliorent la performance. Or, certaines voies d'administration autorisées produisent des concentrations urinaires élevées, qui chevauchent celles des voies interdites. Actuellement, l'AMA n'est pas en mesure de faire la distinction, ce qui complique l'établissement de seuils urinaires pour les glucocorticoïdes. Les recherches ont été jusqu'ici infructueuses. Dans ce contexte, les membres du Comité Liste ont été chargés d'approfondir cette question et de collaborer avec d'autres experts – ceux de la Commission médicale du CIO et de la Fédération internationale de médecine du sport – afin d'imaginer des pistes de solution pour 2016, y compris des AUT rétroactifs ou un retour retardé à la compétition après administration.

Pour conclure à propos de la Liste des interdictions, M^{me} Fournayron souligne qu'il s'agit largement d'un processus interactif qui concerne tous les partenaires. D'abord, les partenaires ont fait beaucoup de suggestions et de recommandations tout au long de l'année sur des produits à ajouter à la Liste des interdictions. Tous ces apports ont été examinés et débattus par le groupe d'experts Liste. Le service Science de l'AMA a aussi reçu de nombreuses questions de partenaires qui voulaient savoir pourquoi tel produit avait été ajouté à la Liste des interdictions ou pourquoi tel autre en avait été retiré; ou encore pourquoi tel produit n'était pas sur la Liste alors qu'il devrait sans doute y être. C'est le cas de la thyroxine; plusieurs reportages dans les médias font état de l'usage de ce produit. L'AMA a reçu des commentaires de partenaires qui préconisent l'ajout de ce produit à la Liste des interdictions. Après un examen approfondi, certains des membres du groupe d'experts Liste concluent que, contrairement aux commentaires reçus, cette hormone thyroïdienne ne contribue pas à la perte de poids et n'améliore pas la performance. Cela dit, il faut prendre acte d'une frustration croissante et très compréhensible de la part de partenaires qui disent ne pas obtenir une réponse adéquate du service Science lorsque leurs suggestions ne sont pas retenues. Cette frustration est due en partie au fait que les réponses de l'AMA sont généralement informelles et verbales. Il est vrai que l'AMA hésite à transmettre des réponses écrites, car celles-ci pourraient facilement être utilisées à mauvais escient devant les tribunaux et détournées de leur fin originale si elles devaient tomber entre de mauvaises mains. Mais elle convient que le service Science de l'AMA ne doit laisser aucune question ni aucun commentaire sans réponse. Il y a toujours place à l'amélioration, et elle assure les membres qu'elle continuera de veiller personnellement à ce que chaque question ou

suggestion des partenaires sur la Liste des interdictions reçoive une réponse appropriée. Dans le même esprit de transparence, l'AMA compte aussi écrire à tous les partenaires pour leur expliquer le processus de révision de la Liste des interdictions et pour répondre à des questions récurrentes. Quant au cas des hormones thyroïdiennes, le Comité Liste recommande de publier l'information au sein de la communauté scientifique et dans les médias mondiaux afin de bien expliquer pourquoi ce produit n'est pas sur la Liste des interdictions. Certains partenaires se sont plaints de ne pas avoir eu assez de temps pour étudier à fond la Liste des interdictions et pour présenter des commentaires avant la réunion du Comité exécutif. Selon M^{me} Fourneyron, il y aurait moyen d'améliorer les choses afin que les partenaires aient davantage de temps pour contribuer aux travaux. C'est pourquoi elle aimerait amorcer une réflexion sur le calendrier du Comité Liste et sur la manière dont l'AMA pourrait améliorer le processus.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des questions, de préférence de la part de personnes ayant des qualifications médicales.

M. ESTANGUET observe que son expérience passée en canoë lui a appris à affronter de grosses vagues sans chavirer. Il se dit quelque peu dérouté par toute cette terminologie, mais il a une question sur la manière dont la Liste est communiquée. Pourrait-on mettre en évidence les changements, ou pourrait-on simplement publier la Liste sur le site Web? Comment l'AMA pourrait-elle continuer de simplifier la Liste? Il dit appuyer la proposition d'une liste unique. Du point de vue des sportifs, ce serait plus facile à gérer. Plus généralement, il pense que l'AMA doit trouver le moyen d'éduquer les sportifs et de simplifier cette information; lui-même est régulièrement confronté à de nouveaux termes et à de nouveaux concepts, et il considère qu'il est vraiment difficile pour les sportifs de comprendre cette Liste.

LE PROFESSEUR ERDENER se dit d'accord avec M. Estanguet. L'aspect médical de la Liste des interdictions n'est pas le plus important : l'éducation doit primer, surtout dans le contexte des ONAD.

M^{ME} SCOTT remercie M^{me} Fourneyron pour son exposé très complet et intéressant. Elle appuie les commentaires précédents et ajoute que du point de vue des communications, cette année, lors de la publication de la Liste des interdictions, le plus important serait sans doute de mettre en évidence les changements. Bien des sportifs sont probablement au courant de ce qui est déjà interdit; le plus important à communiquer, ce sont les changements.

Elle a également une question à propos du tramadol. Pourquoi les sportifs l'utilisent-ils si cette substance n'améliore pas la performance?

M^{ME} FOURNEYRON répond que c'est une substance qui est surtout efficace contre la douleur. Elle est utilisée pour d'anciennes blessures et pour permettre aux sportifs de continuer à s'entraîner malgré la douleur.

M^{ME} SCOTT demande si cela ne devrait pas être considéré comme un facteur qui améliore la performance.

M^{ME} FOURNEYRON répond que non, mais que ce produit est jugé dangereux pour la santé des sportifs, ce qui correspond à l'un des trois critères.

LE PRÉSIDENT souligne que M^{me} Scott a posé une très bonne question.

M^{ME} FOURNEYRON déclare que les analgésiques dans leur ensemble constituent un enjeu sérieux, en particulier dans le cas des sportifs qui se sont blessés ou qui éprouvent de la douleur. L'éventail des substances disponibles est vaste : de l'aspirine aux corticoïdes, en passant par le tramadol. Il est important de réfléchir à toutes les substances utilisées par les sportifs et le personnel médical pour traiter la douleur.

M. MOSES rappelle qu'il y a eu quelques cas très médiatisés en rapport avec les médicaments thyroïdiens. Quelle est la position officielle? Il faudrait peut-être envisager

d'ajouter certains de ces médicaments à la Liste des interdictions de manière à les interdire dans certaines circonstances.

M. GENDALL rappelle une opinion émanant de l'ONAD de la Nouvelle-Zélande selon laquelle une liste unique compliquerait en fait les choses pour les sportifs, et entraînerait une avalanche de demandes d'AUT inutiles.

LE PRÉSIDENT indique que cela rejoint un des enjeux évoqués, et demande à M^{me} Fourneyron de se pencher sur le sujet des médicaments thyroïdiens.

M^{ME} FOURNEYRON souhaite répondre à la dernière question posée. L'explosion du nombre de demandes d'AUT est effectivement l'un des inconvénients de la liste unique. Il est nécessaire d'y travailler et d'en arriver à une conclusion en 2016. Cette liste faciliterait la vie, d'abord et avant tout pour les sportifs, et l'AMA travaille pour les sportifs.

LE D^R RABIN revient sur la communication des changements apportés à la Liste des interdictions qui, cette année, ont été minimales. La manière par laquelle l'AMA communique les changements, avec l'appui d'une note explicative, est très simple. La plupart des changements ne devraient pas avoir d'impact sur les sportifs; il s'agit plutôt d'éclaircissements, à part l'ajout du meldonium, dont l'AMA connaît, grâce au programme de surveillance, l'utilisation très répandue chez les sportifs, surtout dans certaines régions comme l'Europe de l'Est. L'information sera communiquée comme à l'habitude. Le service Science travaille toujours avec les services Communications et Éducation, car la Liste des interdictions n'est pas seulement une question scientifique ou médicale : c'est aussi un enjeu éducatif et juridique, qui nécessite de la part de l'AMA une communication très active.

Au sujet des médicaments thyroïdiens, l'AMA compte au sein du Comité Liste un endocrinologue très réputé qui collabore avec d'autres endocrinologues, et toutes les publications récentes indiquent que les médicaments thyroïdiens en eux-mêmes ne sont pas censés améliorer la performance. La question a été étudiée sous plusieurs angles différents. L'AMA souhaite communiquer son opinion scientifique et médicale plus largement, en particulier aux partenaires, aux ONAD et à USADA. Cela lui donnerait beaucoup plus de visibilité, non seulement dans les médias mondiaux, mais aussi dans la communauté scientifique. Des efforts très sérieux seront faits en ce sens au cours des prochains jours.

M. MOSES demande comment les experts expliquent l'usage de ces médicaments par les sportifs s'ils n'améliorent pas la performance.

LE D^R RABIN répond que les experts n'ont pas vraiment d'explication du point de vue médical. Les hormones thyroïdiennes sont habituellement des activateurs métaboliques; l'usage et l'abus d'hormones thyroïdiennes combinées à des stéroïdes anabolisants, par exemple, pourraient alors se comprendre. Ces hormones potentialiseraient l'effet des stéroïdes anabolisants. Il a été décidé antérieurement qu'il vaudrait probablement mieux se concentrer davantage sur les stéroïdes que sur les hormones thyroïdiennes, car celles-ci n'améliorent pas la performance. Les experts continuent d'être fort intrigués – c'est le moins qu'on puisse dire – par le fait que certains médecins ou sportifs utilisent des hormones thyroïdiennes dans le but d'améliorer la performance : au contraire, l'hyperthyroïdie y nuit. L'équilibre impeccable des hormones thyroïdiennes dans le corps porte à conclure que, dès que celui-ci passe en hyperthyroïdie, une baisse de la performance est probable. D'où la perplexité des experts devant certaines affirmations selon lesquelles l'injection d'hormones thyroïdiennes chez les sportifs améliorerait leur performance; en fait, c'est le contraire qui se produit.

M. ESTANGUET informe les membres qu'un important Forum des athlètes doit se tenir dans trois semaines avec les différentes commissions des sportifs des FI, et que cela pourrait être une bonne occasion de communiquer ces changements.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'approuver officiellement la Liste des interdictions 2016, avec pour date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Il félicite

M^{me} Fourneyron d'avoir si bien réussi à donner toutes ces explications dans une langue étrangère, bien plus clairement qu'il ne l'aurait fait lui-même.

DÉCISION

Il est proposé d'approuver la Liste des interdictions 2016, avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

– 6.3 Projets de recherche 2015

M^{ME} FOURNEYRON annonce que le D^r Rabin présentera une explication plus détaillée des projets dont le financement est recommandé, et qu'elle veut simplement présenter d'abord quelques faits et chiffres. En réponse à l'appel de propositions de 2015, 110 projets de recherche ont été soumis, ce qui correspond plus ou moins au nombre habituel de projets reçus annuellement par l'AMA. Les chercheurs représentent 26 différents pays répartis sur quatre continents. Parmi les projets soumis, 68 % proviennent de chercheurs de premier plan qui ne travaillent pas dans des laboratoires antidopage. Cinq catégories de recherche étaient prévues. Le processus de sélection des projets est sans doute assez bien connu des membres. Tous les projets de recherche sont soumis à des groupes d'experts indépendants, avant d'être évalués, puis classés comparativement par un comité de révision. Tous les projets sont soumis à un contrôle éthique. Les propositions sont examinées par le Comité Santé, médecine et recherche, dont les recommandations sont ensuite présentées au Comité exécutif pour approbation. L'AMA se montre très attentive aux conflits d'intérêts potentiels. Il s'agit d'un processus de sélection très solide. Au total, le Comité Santé, médecine et recherche a retenu 28 projets dont il a recommandé le financement. Sept de ces projets seront financés par le fonds de recherche spécial, pour un total de 1,3 million de dollars US en 2015. Pour la première fois, deux projets seront financés par le fonds créé avec le Partnership for Clean Competition, à hauteur de 0,41 million de dollars, pour la production de documents de référence et de standards; et 19 projets seront financés par le fonds habituel de l'AMA, à hauteur de 1,9 million de dollars. Deux de ces 19 projets ne proviennent pas de l'appel de propositions : l'un en collaboration avec Interpol et l'autre qui consiste en un « laboratoire clandestin ». Tous deux semblent très intéressants.

Le Comité Santé, médecine et recherche n'a pas seulement approuvé les sujets de recherche; il a aussi étudié la pertinence financière des projets. Ainsi, le Comité a demandé une réduction substantielle du budget pour sept des 28 projets présentés aujourd'hui. Cet effort permet d'obtenir un budget de recherche total de 3,2 millions de dollars US.

Avant de laisser la parole au D^r Rabin, elle souhaite expliquer comment le Comité Santé, médecine et recherche détermine quels projets seront financés par le budget subventionnaire traditionnel et lesquels le seront par le fonds de recherche spécial. Tous les projets retenus pour financement ont été proposés à l'AMA à partir de l'appel habituel lancé par l'Agence chaque année. Parmi les 110 projets reçus, le Comité Santé, médecine et recherche en a sélectionné qui correspondent aux priorités du fonds spécial, à savoir : la transfusion sanguine autologue, le PBA, l'amélioration des contrôles sanguins (y compris la recherche de techniques de prélèvement moins invasives), la détection du dopage à l'aide de techniques génomiques, protéomiques et métabolomiques, la détection d'agents dopants dans la matrice capillaire et dans les eaux usées, et une meilleure évaluation de la prévalence du dopage dans certains sports en particulier et en général. Après révision, il a été établi que sept projets correspondent à ces priorités et sont assez solides pour être recommandés pour financement. Par ailleurs, elle pense que l'AMA doit se montrer proactive quant à l'utilisation du fonds de recherche spécial. Ce fonds doit être résolument axé sur l'innovation, car sa raison d'être est d'encourager la recherche de moyens novateurs pour détecter le dopage. Le Comité recommande qu'il soit consacré, premièrement, aux projets retenus dans le cadre de l'appel habituel et correspondant aux sujets prioritaires. Deuxièmement, élément nouveau, l'AMA compte faire des appels de propositions sur trois sujets clés; le service Science choisira des équipes de recherche, laboratoires et chercheurs

à l'échelle mondiale dont l'excellence est reconnue par la communauté scientifique et les contactera. Autrement dit, l'AMA invitera des experts réputés à soumettre des propositions sur les sujets bien ciblés qui leur seront présentés.

Le Comité Santé, médecine et recherche recommande au Comité exécutif que le premier de ces appels de propositions concerne la transfusion sanguine autologue, et qu'une somme de 1 million de dollars du fonds de recherche spécial y soit affectée. Avec l'approbation des membres du Comité exécutif, l'AMA pourrait adresser l'appel de propositions à des sociétés d'hématologie spécialisées avant la fin de l'année.

Il est essentiel pour l'AMA de maintenir une collaboration très étroite avec le CIO pour l'affectation des fonds aux projets de recherche appropriés afin d'éviter les chevauchements et de bien coordonner les initiatives de recherche. C'est là une attitude pragmatique et raisonnable, sur laquelle se sont entendus les dirigeants du CIO et de l'AMA.

Les présidents des groupes d'experts ont aussi été invités à participer plus activement au choix de projets précis, et à faire des suggestions sur les sujets de bourses de recherche portés à la connaissance des membres pour consultation. L'AMA cherche ainsi à stimuler le partage des connaissances sur les grandes tendances et les grands enjeux relatifs au dopage à mesure qu'ils se manifestent, et pourra cibler les sujets de recherche les plus pertinents pour la collectivité antidopage internationale. Ce changement de méthode est de nature à produire des résultats tangibles qui contribueront utilement à la cause du sport propre.

LE PRÉSIDENT affirme que le changement qui vient d'être décrit lui semble très sensé. Si l'AMA souhaite obtenir des résultats particuliers, elle doit cibler les propositions qui y correspondent. C'est là un changement modeste, mais qui va essentiellement dans le sens de ce que l'AMA fait chaque année.

LE D^R RABIN promet d'être bref et d'éviter le jargon technique. Pour ce qui est d'abord des projets à financer par le fonds de recherche annuel de l'AMA, comme l'a résumé M^{me} Fourneyron, un certain nombre de projets ont été retenus. Les cinq premiers portent sur les moyens d'améliorer la détection des hormones peptidiques. Il s'agit d'un champ de recherche très actif, car tout le monde sait qu'il existe des moyens de s'attaquer au problème au moyen de méthodes classiques comme la spectrométrie de masse. Certains des projets de cette année sont très prometteurs, et cinq d'entre eux ont été recommandés. Deux projets visent à améliorer ou à étendre la détection de substances connues. Comme les membres le savent, grâce à la sensibilité croissante associée à certaines techniques de spectrométrie de masse dont dispose la communauté scientifique, il est possible de détecter des métabolites de longue durée, dont certains sont des métabolites de métabolites, ce qui pourrait élargir notablement la fenêtre de détection. Deux projets dans ce domaine explorent aussi la possibilité de découvrir de nouveaux métabolites.

Toujours en vue d'une détection et d'une compréhension accrues des substances médicales, deux projets concernent la pharmacocinétique de certains des produits associés aux bêta-2 agonistes ainsi que les vaptans, classe de substances récemment ajoutée à la Liste des interdictions.

Un des projets vise à détecter les manipulations sanguines : le projet présenté à l'écran est en fait une continuation de projets déjà financés par l'AMA.

Le PBA suscite beaucoup d'intérêt; deux des projets ont dû être financés par le fonds de recherche annuel puisqu'il s'agit de continuations de projets déjà financés par l'AMA.

Enfin, chose plus intéressante, citons un projet axé sur la détection des inhibiteurs de la myostatine, classe de substances en cours de développement dans l'industrie pharmaceutique. Certains voient dans ces substances les futurs stéroïdes anabolisants, mais il existe assurément tout un éventail de protéines hybrides capables d'agir directement sur les mécanismes de croissance des muscles ou de désinhiber la croissance des muscles, ce qui permettrait à certains sportifs d'abuser de ces substances.

Trois projets portent sur la production de substances de référence. Le besoin pour les laboratoires de présenter des résultats absolument impeccables a été mentionné à plusieurs reprises ce matin; à cette fin, l'AMA doit leur fournir des substances de référence pour leurs analyses. Trois projets portent sur ce sujet. Par ailleurs, deux projets visent à évaluer les nouvelles tendances dans le dopage. L'absence du tramadol de la Liste n'implique pas un manque d'intérêt pour cette substance, en particulier pour une meilleure compréhension de ses effets psychologiques et sur la performance. Il existe une très ancienne classe de composés : les ecdystéroïdes. Comme les membres peuvent le voir, ceux-ci contiennent des stéroïdes provenant d'extraits animaux, et l'on observe un regain d'intérêt pour cette ancienne classe de substances, car des études récentes confirment son potentiel d'effet stéroïdien et anabolisant.

M^{me} Fourneyron a mentionné les travaux d'Anna Baoutina en Australie sur la détection du dopage génétique; cette fois, une nouvelle approche cible des parties précises des gènes qui seraient des voies non naturelles, ce qui lui semble assez prometteur.

Deux projets doivent être financés par la partie ciblée du budget. Le premier consiste en une collaboration entre Interpol, le département de Médecine légale de l'Université de Lausanne et l'AMA; à partir des saisies policières de substances et de produits, il vise à pister les produits contrefaits afin de voir comment ils pourraient être liés à des activités de dopage et de découvrir les sources de ces produits. Il s'agit d'un sérieux problème, non seulement pour l'industrie pharmaceutique, mais aussi sur le plan de la santé publique. Les médicaments contrefaits inondent le marché mondial, ce qui concerne aussi la lutte contre le dopage.

Le deuxième projet, dit de « laboratoire clandestin », est une idée des collègues de l'équipe des enquêtes; il vise à fournir proactivement un service d'analyse pour les fournisseurs éventuels de substances aux sportifs par Internet en particulier. Il s'agit d'aider le laboratoire à établir ses capacités d'analyse, qui pourraient être utiles pour les producteurs de substances désireux d'obtenir une certification. Cela permettrait à l'AMA de connaître les substances avant leur entrée sur le marché. Selon des collègues à Interpol et aux États-Unis, un tel laboratoire serait très utile. Le projet consiste à appuyer le laboratoire pendant un an, après quoi celui-ci devrait être autosuffisant, puisqu'il facturerait ses services aux clients.

Le D^r Rabin mentionne aussi un projet de recherche réactive. Les membres ont peut-être entendu parler dans les médias de l'intérêt qu'il évoquait précédemment pour les hormones peptidiques; certaines de ces substances ont été utilisées ou pourraient l'être par certains sportifs, d'où le besoin de connaissances scientifiques pour étayer des démarches juridiques. Un projet de 82 000 \$ a été approuvé pour la détection de la thymosine bêta-4, substance pouvant être sécrétée par tout être humain, dans le but de faire la distinction entre la sécrétion endogène et la sécrétion exogène.

Il en vient maintenant aux projets de recherche financés à partir du fonds de recherche spécial, pour faire suite à ce qu'a déjà dit M^{me} Fourneyron. Quatre projets concernent la détection des manipulations sanguines. Les manipulations sanguines autologues demeurent l'un des principaux défis pour la science. Certains projets proposés sont axés sur la déformabilité des globules rouges ou sur des marqueurs des globules rouges, ou explorent de nouvelles méthodes permettant de détecter des transfusions sanguines autologues. Une des propositions porte sur la continuation de projets précédents dirigés par le professeur Yannis Pitsidatis. Des résultats très intéressants ont été obtenus jusqu'ici, et il s'agit maintenant d'explorer les facteurs de confusion des résultats.

Une méthode novatrice est proposée pour évaluer la prévalence du dopage; elle est intéressante en raison du regain d'intérêt pour l'analyse des eaux usées, une approche qui pourrait assurément être appliquée à la lutte contre le dopage afin d'obtenir une vue d'ensemble du dopage et de tenter de détecter de nouvelles substances. Le prestigieux Massachusetts Institute of Technology (MIT) a d'ailleurs fait connaître récemment son intérêt

pour l'analyse des eaux usées dans le but de détecter la contamination ou l'éclosion de maladies dans la population en général. Il s'agit là d'un sujet de recherche valable qui pourrait très bien s'appliquer à la lutte contre le dopage.

Deux projets explorent des approches très novatrices de détection à partir de la salive. Comme les membres le savent, la salive présente un certain intérêt; pour les stéroïdes anabolisants, il s'agit d'une matrice intéressante, tout comme pour la détection de cellules souches, en particulier les cellules souches musculaires comportant des marqueurs myogéniques qui pourraient aider l'AMA à mieux comprendre s'il y a un intérêt chez les sportifs pour l'utilisation de cellules souches, en particulier afin d'augmenter le potentiel musculaire.

Il mentionne deux demandes de propositions liées au financement à partir du fonds spécial : une sur la transfusion sanguine autologue (qui représente encore un défi considérable), et une autre que l'AMA prépare dans le but de créer un outil ou une combinaison d'outils lui permettant d'avoir une idée plus nette de la prévalence du dopage. Il s'agit d'un défi important, car on a affaire à des populations très hétérogènes, mais il existe probablement des moyens de combiner différentes approches qui permettraient à l'AMA d'estimer de façon raisonnable la prévalence du dopage dans le sport.

Enfin, il signale un effort conjoint du Partnership for Clean Compétition et de l'AMA concernant certains projets d'intérêt. Deux projets ont été jugés utiles, lors d'une récente réunion d'experts, pour les activités des laboratoires antidopage; ils portent sur des substances de référence qui pourraient être proposées aux laboratoires afin d'améliorer la qualité de leurs analyses, en particulier pour le profilage stéroïdien. Voilà qui conclut la présentation du D^r Rabin sur les projets de recherche. Il sera heureux de répondre aux questions.

LE PRÉSIDENT observe qu'à l'évidence, l'AMA mise beaucoup sur les compétences de son service Science et sur les collaborations avec d'autres bailleurs de fonds pour la recherche, notamment le CIO. Les membres appuient-ils les recommandations du service Science voulant que les projets soient financés à compter de 2015 et que, presque certainement, les sommes soient dépensées en 2016, 2017 et 2018?

Il souhaite faire un bref commentaire sur le projet avec Interpol. Il a saisi l'occasion de poursuivre les discussions avec des responsables politiques de très haut niveau en Chine, et le directeur général fera de même lorsqu'il se rendra dans ce pays plus tard cette semaine. Si l'AMA fournit l'information par le truchement du Mouvement sportif aux autorités compétentes en Chine, cela pourrait faciliter le processus. Les choses vont lentement, mais c'est certainement un effort qui en vaut la peine.

DÉCISION

Les projets de recherche proposés pour 2015 sont approuvés.

– **6.4 Documents techniques**

– **6.4.1 TD2016EAAS**

LE D^R RABIN explique aux membres que ce point concerne le processus permanent d'amélioration des documents techniques, dont deux en particulier : le Document technique sur les stéroïdes anabolisants endogènes et le Document technique sur la spectrométrie de masse de rapport isotopique (SMRI). L'AMA a presque terminé son travail. Son exposé sera très bref, sauf si les membres ont des questions techniques. D'abord à propos du Document technique sur les stéroïdes anabolisants endogènes, certaines révisions concernent la manière de consigner les valeurs dans le système ADAMS, notamment parce que l'AMA tient à ce que toute l'information soit conservée afin de permettre l'analyse la plus fine possible des profils stéroïdiens. De petits problèmes sont survenus dans le passé, certaines valeurs étant déclarées non valides alors que l'AMA souhaitait les déclarer valides, sauf dans des

situations très claires, en particulier lorsque la testostérone n'est pas détectable. Même en présence de facteurs de confusion comme l'alcool ou la contamination microbienne, l'AMA souhaite que les échantillons soient déclarés valides. Il revient à l'unité de gestion du PBA d'évaluer l'impact de ces éléments sur la validité ou la non-validité du profil stéroïdien. Beaucoup de changements et d'éléments techniques ont été intégrés à la section de déclaration de la procédure de contrôle initiale; il s'agit d'un élément absolument crucial, qui pourrait entraîner le recours au modèle adaptatif d'ADAMS. Ce point a été bien éclairci. Tout comme pour la procédure de confirmation, l'AMA est en train d'étendre les variables prises en compte dans les profils stéroïdiens, ajoutant certains ratios potentiellement très utiles pour la détection du dopage à la testostérone et à des substances connexes. Par ailleurs, l'AMA s'efforce d'établir un processus clair entre le laboratoire et l'autorité de contrôle afin que, lorsqu'il faut recourir à la SMRI peu après la déclaration de la valeur, on puisse le faire même si le client n'utilise pas le système ADAMS. C'est là un point qui a été débattu avec les experts. Les laboratoires ont besoin de confirmer la ou les substances qui ont déclenché un profil stéroïdien anormal; pour ce qui est des procédures de confirmation, l'AMA a certainement fourni d'autres détails et éclaircissements sur la manière dont les laboratoires antidopage doivent déclarer les valeurs. Certaines analyses ont été ajoutées au Document technique, dont certaines concernent les esters de stéroïdes; non qu'il s'agisse forcément d'une toute nouvelle catégorie de produits contenant de la testostérone, mais ces substances sont utilisées de plus en plus, et l'AMA se doit de baliser clairement la procédure pour les laboratoires, en particulier dans le cas des analyses sanguines. L'analyse d'ADN a été ajoutée, car des questions récurrentes sont posées par les FI et les ONAD sur le recours à l'analyse d'ADN, et c'est pourquoi des éclaircissements sur la conduite de l'analyse d'ADN ont été fournis; l'AMA souhaite restreindre le recours à l'analyse d'ADN, mais non l'exclure.

– 6.4.2 TD2016IRMS

LE D^R RABIN résume les principales modifications apportées au document. Lorsque plusieurs résultats d'analyse anormaux sont constatés, le laboratoire peut procéder à la confirmation des profils suspects avec l'accord de l'autorité de contrôle. L'AMA tient à ce que l'autorité de contrôle ait toujours la main haute sur les activités du laboratoire, sauf en cas d'entente entre le client et le laboratoire. D'autres précisions sont données sur le recours à la SMRI pour des substances supplémentaires, en particulier pour la boldénone ou ses métabolites, qui sont observés de plus en plus, soit en rapport avec la dégradation et la contamination d'échantillons, soit comme produit dopant. Ce point a été éclairci dans le Document technique, avec une valeur de démarcation claire pour ce qui est du recours ou non à la SMRI. Notons aussi certains éléments techniques qui sont toujours très utiles et importants pour les laboratoires antidopage, des éclaircissements sur la manière d'utiliser certains des renseignements additionnels produits par les laboratoires antidopage, et enfin l'utilisation des données de référence des laboratoires, sujet quelque peu controversé. Une entente a été conclue avec les laboratoires et les experts indépendants quant à la manière d'utiliser au mieux l'information afin de faciliter la déclaration des stéroïdes anabolisants exogènes à partir d'une analyse SMRI. On sait qu'il existe certaines formes de testostérone exogène et d'autres substances créées spécifiquement pour échapper à la détection par la SMRI, et c'est pourquoi il est vital pour l'AMA de continuer à optimiser et à développer le profil stéroïdien. Il termine ainsi sa courte présentation des Documents techniques, ajoutant qu'il sera heureux de répondre aux questions.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils ont des questions. Il tient à dire que certaines des explications lui ont semblé fort convaincantes. Les membres sont-ils d'accord avec les modifications apportées aux deux documents techniques?

DÉCISION

Les modifications proposées aux documents TD2016EAAS et TD2016IRMS sont approuvées.

– **6.5 Laboratoire antidopage d’Athènes – Non-paiement de l’assurance**

LE PRÉSIDENT explique que le point en question concerne une proposition que la direction a cru bon de présenter relativement au laboratoire d’Athènes, qui se trouvait dans l’incapacité de payer la prime d’assurance nécessaire à son fonctionnement. L’argent nécessaire a été réuni depuis; il faudra deux ou trois semaines pour faire sortir l’argent de Grèce afin de payer les courtiers d’assurance, mais il se dit heureux que les choses se règlent ainsi.

DÉCISION

Le compte rendu sur la situation du laboratoire antidopage d’Athènes est noté.

7. Divers/prochaines réunions

LE PRÉSIDENT demande aux membres de noter les dates des prochaines réunions. Il espérait être en mesure d’annoncer aux membres le lieu de leur réunion de novembre 2016. L’AMA se réunira à Colorado Springs en novembre prochain, où elle aura droit à un traitement royal de la part d’USADA, qui célébrera alors un anniversaire. Il félicite le Danemark pour la qualité des festivités de la veille. Les membres se réuniront à Montréal en mai l’an prochain. La réunion de septembre 2016 se tiendra à Varsovie, en Pologne.

Il remercie les membres pour leur participation, ainsi que les interprètes et les fournisseurs de services audiovisuels; il souligne les efforts du personnel de l’AMA, qui a produit des documents de très bonne qualité qui ont facilité le travail des membres. Enfin, il remercie le Danemark d’avoir accueilli la réunion. Le cadre de travail et l’hôtel choisi ont été excellents. Il remercie et félicite tous les participants à la réunion pour leurs efforts.

DÉCISION

Comité exécutif – 17 novembre 2015, Colorado Springs, É.-U.;
Conseil de fondation – 18 novembre 2015, Colorado Springs, É.-U.;
Comité exécutif – 11 mai 2016, Montréal, Canada;
Conseil de fondation – 12 mai 2016, Montréal, Canada;
Comité exécutif – 21 septembre 2016, Varsovie, Pologne.

La séance est levée à 13 h 20

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT DE L’AMA